



Rapport Financier Semestriel 2026

Incluant :

- Rapport Semestriel d'Activité 2026
- Etats Financiers Consolidés Résumés au 30 Juin 2026
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'Information Financière Semestrielle 2026
- Déclaration des Personnes Responsables du Rapport Financier Semestriel 2026

Compagnie de Saint-Gobain

Tour Saint-Gobain • 12, place de l'Iris • 92400 Courbevoie • France • Tél. +33 (0)1 88 54 00 00 • www.saint-gobain.com
S.A. au capital de € 1 979 297 276 • 542 039 532 R.C.S Nanterre • APE 7010 Z

Leader mondial de la construction durable

RÉSULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2026

Croissance dans toutes les Régions et surperformance marquée au deuxième trimestre

- **Bonne croissance interne du chiffre d'affaires au T2 à +3,5%** (qui tire l'ensemble du semestre à +0,7%), portée par toutes les Régions (Asie-Pacifique +7,0%, Europe +4,1% et Amériques +0,9%) et par l'accélération de la surperformance dans la chimie de la construction à +8,5% au T2 (+5,3% au S1)
- **Bonne exécution opérationnelle avec une marge d'EBITDA de 15,4% et un taux de conversion du cash flow libre de 65%**
- **Renforcement du profil de croissance rentable du Groupe avec environ 3 Mds€ de rotation du chiffre d'affaires** annoncé depuis le début de l'année et une exposition accrue du Groupe en Asie, dans les pays émergents et en Amérique du Nord (14 acquisitions et 9 cessions)
- **Perspectives confirmées** : dans un environnement macroéconomique contrasté et géopolitique incertain, le Groupe vise une marge d'EBITDA de plus de 15,0% en 2026

Benoit Bazin, Président-Directeur Général, a déclaré :

« Ce premier semestre 2026 marque le retour à la croissance dans chacune de nos Régions et confirme une nouvelle fois notre capacité à surperformer nos marchés dans un environnement contrasté. La croissance des ventes s'est accompagnée d'une très bonne performance opérationnelle grâce à la force de notre organisation locale et à l'engagement de nos équipes, que je remercie.

Notre offre unique de solutions complètes, innovantes et durables nous a permis de gagner des parts de marché dans le résidentiel et de nouvelles positions dans le non-résidentiel et les infrastructures. La surperformance de nos activités de chimie de la construction en témoigne. Le premier semestre a également été marqué par des opérations très structurantes d'optimisation du profil du Groupe : avec 7% de rotation du chiffre d'affaires en seulement six mois, nous sommes en avance sur l'objectif que nous nous sommes fixé.

Je suis confiant que 2026, première année de notre ambitieux plan « Lead & Grow », sera une nouvelle année de création de valeur pour les actionnaires et l'ensemble des parties prenantes de Saint-Gobain. »

Déploiement de « Lead & Grow »

Conformément aux ambitions du plan « Lead & Grow », le Groupe a réalisé les avancées suivantes :

- **Une stratégie de solutions « push and pull » s'appuyant sur des produits phares et différenciés qui tirent toute l'offre dans leur sillage.** Afin de surperformer ses marchés de 1 à 2 points, le Groupe accélère les ventes croisées, prescrites et de solutions à forte valeur ajoutée grâce à des solutions complètes et innovantes destinées aux marchés résidentiels, non-résidentiels et des infrastructures :
 - o **Ventes croisées** : chaque pays tire parti de l'ancrage de ses marques auprès des distributeurs pour élargir l'offre de solutions. Les **Etats-Unis** ont augmenté de 12% au premier semestre le nombre de points de vente de distributeurs vendant plus de 6 produits Saint-Gobain. En **Europe de l'Est**, les ventes croisées additionnelles sur le semestre ont permis de générer environ 1% de croissance supplémentaire. L'**Italie** a augmenté de 3 points la part de ses clients achetant plus de 4 marques auprès de Saint-Gobain qu'il a portée à 49% au premier semestre.
 - o **Ventes prescrites** : les pays accroissent leurs efforts de prescription. En **Amérique latine** la part des ventes prescrites, qui atteint 10%, a gagné un point sur le semestre, grâce aux équipes de grands comptes inter-marques. En **Inde**, sur les marchés de la construction, la prescription représente plus d'un quart du chiffre d'affaires grâce à l'expertise locale en sciences du bâtiment et à la promotion de la construction durable auprès des architectes.
 - o **Ventes à valeur ajoutée** : la **France** bénéficie de son offre complète, en particulier pour l'adaptation aux canicules dans la rénovation de logements et d'écoles. Les solutions à forte valeur ajoutée représentent 30% des ventes et la valeur prescrite sur les plus gros projets en portefeuille progresse de 10%. L'**Allemagne** a vendu au premier semestre 47% de solutions à forte valeur ajoutée, soutenues par exemple par des systèmes de rénovation Preformance pour logements collectifs (jusqu'à -85% de consommation énergétique). En **Espagne** la vente de produits à forte valeur ajoutée (systèmes de façades légères Enveo, vitrage à contrôle solaire) progresse de deux points pour atteindre 47%.
- **Une expansion dans le non-résidentiel et les infrastructures** grâce au développement d'offres spécifiques et à d'importants succès au premier semestre :
 - o **Non-résidentiel** : le Groupe a déployé ses solutions à destination des **établissements de santé** (centre médical Albert Einstein à São Paulo au Brésil avec 35 solutions Saint-Gobain), des **établissements d'éducation** sur un segment pesant déjà plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires en Europe en base annuelle (lancement d'une offre « confort d'été »), **des hôtels** (gamme complète de solutions Saint-Gobain dans le Tamil Nadu en Inde pour le « Residency Signature Madurai ») et des **bâtiments industriels** (usine de semi-conducteurs ESMC, plus grand chantier d'Europe à Dresde en Allemagne). Les projets de « **data centers** » en cours de prescription se multiplient pour le Groupe avec **1 085 projets** dans 32 pays, soit un quasi doublement par rapport à l'an dernier.
 - o **Infrastructures** : grâce à son expertise dans la chimie de la construction et à une offre de solutions certifiées pour résister aux conditions climatiques extrêmes, le Groupe accélère sur les segments des **tunnels** (« Orange Gate-Marine Twin » à Mumbai en Inde) et des **ponts** (Sazlıdere à Istanbul en Turquie et Szczecin en Pologne). Pour les **aéroports**, Saint-Gobain multiplie les nouveaux contrats comme pour le nouveau terminal de Singapour Changi (initialement pour les solutions d'étanchéité puis étendu à toutes les gammes du Groupe). Saint-Gobain a également développé une offre à destination des **infrastructures énergétiques** (parcs éoliens en Allemagne) et des **infrastructures de défense** (bases aériennes en Pologne et en République tchèque) et de **transport** (extension du port de Jakarta Kalibaru en Indonésie).
- **Un profil de croissance rentable renforcé avec environ 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires renouvelé** (acquis ou cédé) annoncé depuis le début de l'année, qui correspond à 1/3 de l'objectif de rotation de plus de 20% du chiffre d'affaires sur 5 ans.
- **Une exposition renforcée aux marchés à forte croissance grâce à une allocation disciplinée du capital**, avec **14 nouvelles usines et lignes** ouvertes au cours du semestre et des acquisitions ciblées sur ces zones soutenant la croissance du Groupe (à deux chiffres en Inde, au Vietnam, en Indonésie, en Europe de l'Est et en Amérique centrale).

Performance opérationnelle du Groupe

Le **chiffre d'affaires** atteint **23,6 milliards d'euros** au premier semestre et progresse de **+0,7% à données comparables** (+0,2% en monnaies locales), bénéficiant d'une croissance robuste de **+3,5% au deuxième trimestre**. Après un premier trimestre marqué par l'impact de conditions climatiques défavorables dans l'hémisphère nord, le chiffre d'affaires à données comparables **renoue avec la croissance au deuxième trimestre dans toutes les Régions, y compris en volumes** : en Europe grâce au marché de la construction neuve, en Amériques avec une normalisation des conditions climatiques en Amérique du Nord, et en Asie-Pacifique qui poursuit sa forte croissance.

Après avoir été stables au premier trimestre, les **prix progressent au deuxième trimestre dans un contexte redevenu inflationniste**. Grâce à une grande rigueur d'exécution locale, ainsi qu'à la valeur ajoutée, pour ses clients, de ses solutions complètes, Saint-Gobain continue de prévoir un écart prix-coûts légèrement positif sur l'année.

L'**effet périmètre** de -0,5% au premier semestre (-1,0% au deuxième trimestre) reflète les cessions de l'activité de distribution de systèmes de ventilation dans les pays nordiques, de la distribution au Brésil et en Belgique, ainsi que des mortiers secs et de la construction hors site en Allemagne. L'**effet de change** atteint -1,3% sur le semestre, compte tenu de la dépréciation des monnaies face à l'euro, dont -6% en Amérique du Nord et en Asie-Pacifique, mais se stabilise au niveau Groupe au deuxième trimestre.

L'**EBITDA** atteint 3 625 millions d'euros – affecté par l'effet de change (-2,7% en monnaies locales) – mais bénéficiant du retour à la croissance au deuxième trimestre. La marge d'EBITDA affiche 15,4% au niveau du Groupe ; elle reste stable en Europe et progresse nettement en Asie-Pacifique ; les Amériques se replient comme prévu.

Performance par Région

Europe : retour à la croissance des ventes au deuxième trimestre et sur le semestre

L'**activité en Europe** s'établit à +1,7% à données comparables sur le semestre, avec une **accélération au deuxième trimestre à +4,1%**, marquant la plus forte croissance de la Région depuis 2022. En raison d'un début d'année affecté par les conditions climatiques, la **marge d'EBITDA** reste stable sur le semestre à **13,0% avec une bonne gestion des coûts et des prix**.

- L'**Europe du Nord** s'inscrit en progression à +1,1% à données comparables sur le semestre grâce à la croissance **du deuxième trimestre (+3,7%)** tirée par la construction neuve dans tous les principaux pays hormis au Royaume-Uni. Les **pays nordiques** progressent au deuxième trimestre, bénéficiant également d'une amélioration du mix avec des solutions à plus forte valeur ajoutée (plaques de plâtre anti-feu et bas carbone, Glasroc® X). L'**Allemagne** retrouve le chemin de la croissance, soutenue par la forte progression des solutions d'isolation et de construction légère grâce à de meilleures tendances dans la rénovation résidentielle et non-résidentielle. L'**Europe de l'Est** poursuit sa surperformance, portée par la Pologne et la République tchèque en progression à deux chiffres (dont 1% lié aux gains de ventes croisées), notamment dans les solutions intérieures et les solutions industrielles. Seul le **Royaume-Uni** se replie dans un marché atone.
- L'**Europe du Sud, Moyen-Orient & Afrique** progresse de +2,1% à données comparables sur le semestre et de **+4,5% au deuxième trimestre**, tirée par la croissance de la construction neuve et des solutions industrielles. Saint-Gobain continue de surperformer en **France** grâce à son offre complète de solutions et de services et au déploiement dans les agences Point.P et Cedeo **d'outils d'Intelligence Artificielle (IA) tels que DeviGo** qui accélère les devis personnalisés générant un panier et un mix enrichis. L'**Espagne et l'Italie** progressent, une nouvelle fois tirées par les solutions intérieures et la chimie de la construction qui continuent à gagner des parts de marché. Après un premier trimestre stable, perturbé par le conflit, le **Moyen-Orient** retrouve une croissance à deux chiffres au deuxième trimestre, avec une forte surperformance de la Turquie.

Amériques : retour à la croissance des ventes au deuxième trimestre

La Région affiche un repli limité à -3,8% à données comparables sur le semestre, mais une amélioration au **deuxième trimestre à +0,9%**, tirée par l'Amérique du Nord. **La marge d'EBITDA s'inscrit à 19,5%, stable comme prévu par rapport au second semestre 2025** (vs une base de comparaison élevée de 21,4% au premier semestre 2025).

- L'**Amérique du Nord** enregistre, après un premier trimestre marqué par des conditions météorologiques extrêmes (-11,3% à données comparables), une **croissance de +1,2% au deuxième trimestre**. Les volumes retrouvent la croissance avec une normalisation des conditions climatiques ; malgré un repli de la construction neuve et des solutions industrielles, ils sont tirés par les solutions de toiture, de plaques de plâtre, de « *siding* » et de **chimie de la construction où le Groupe poursuit sa forte surperformance avec une progression à deux chiffres**. Les prix progressent légèrement par rapport à l'an dernier sur une base de comparaison élevée et plus nettement en séquentiel grâce aux hausses passées au deuxième trimestre. Les **projets de « data centers »** se multiplient (250 actuellement, vs 80 l'an passé) et le Groupe accélère dans la prescription de ses solutions sur mesure.
- L'**Amérique latine** affiche -1,3% sur le semestre à données comparables sur une base de comparaison élevée, avec une légère croissance des volumes mais conserve des prix inférieurs à l'an dernier en raison du recul des coûts de l'énergie et des matières premières sur le semestre. Les prix progressent sur mai et juin compte tenu du retour de l'inflation en fin de période. Dans un marché de la construction neuve atone, le **Brésil** continue à gagner des parts de marché dans la construction légère et la chimie de la construction, soutenu par la force de sa prescription et une **hausse à deux chiffres du nombre de projets en portefeuille dans le non-résidentiel**. Le pays a par ailleurs lancé un outil d'IA (Predita) dans la chimie de la construction pour accompagner les vendeurs dans les interactions clients, favoriser les ventes croisées et améliorer le mix, générant **3 points de surperformance**. Le **Mexique** et l'**Amérique centrale** tirent parti des succès de Cemix qui poursuit sa **croissance à deux chiffres**.

Asie-Pacifique : forte croissance des ventes sur l'ensemble du semestre

La Région enregistre **au deuxième trimestre comme sur le semestre une croissance interne soutenue de +7,0%** (+8,4% en monnaies locales), en progression dans tous les principaux pays et également dans les solutions industrielles qui sont très bien positionnées en termes de valeur ajoutée et d'innovation. **La marge d'EBITDA atteint un niveau record de 18,5%** (contre 18,0% au premier semestre 2025), portée par les volumes et la bonne gestion des prix et des coûts.

L'**Inde** confirme sa **croissance à deux chiffres** et ses gains de parts de marché, portée par son offre complète, innovante et durable. Le Groupe a livré de **nouveaux projets dans le non-résidentiel et les infrastructures** – par exemple la ligne ferroviaire à grande vitesse entre Mumbai et Ahmedabad et l'aéroport international de Noida – notamment grâce à FOSROC dans la chimie de la construction. L'**Asie du Sud-Est** continue d'être dynamique, tirée par la croissance à deux chiffres du Vietnam, de l'Indonésie et des Philippines. Elle profite de l'extension des gammes prescrites à destination de **projets d'infrastructures** (aéroport de Changi à Singapour, ligne ferroviaire Nord-Sud aux Philippines), d'offres enrichies notamment en termes de durabilité (6 usines certifiées neutres en carbone au Vietnam), ou encore de « **data centers** » avec **près de 50 projets suivis** actuellement. L'**Australie** accélère sa croissance au deuxième trimestre dans un marché de la construction neuve qui progresse. Elle bénéficie de son modèle de prescription et de grands projets, comme la construction en cours d'un complexe résidentiel à Sydney (« The Macquarie Collection »). Saint-Gobain continue de surperformer en **Chine** et poursuit les bonnes tendances de croissance à l'œuvre depuis le second semestre 2025.

Analyse des comptes consolidés du premier semestre 2026

Les comptes consolidés non audités du premier semestre 2026 ont fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes et ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 30 juillet 2026.

En millions d'euros	S1 2025	S1 2026	Variation %
Chiffre d'affaires et produits accessoires	23 852	23 595	-1,1%
Résultat d'exploitation (RE)	2 803	2 594	-7,5%
Amortissements d'exploitation	1 065	1 097	+3,0%
Pertes et profits hors exploitation	-50	-66	-32,0%
EBITDA	3 818	3 625	-5,1%
Marge d'EBITDA	16,0%	15,4%	
Plus et moins-values de cessions, dépréciations d'actifs et impacts liés aux variations de périmètre	-188	-325	-72,9%
Résultat opérationnel	2 565	2 203	-14,1%
Résultat financier	-304	-266	+12,5%
Dividendes reçus des participations	8	1	n.s.
Impôts sur les résultats	-596	-514	+13,8%
Sociétés mises en équivalence non opérationnelles	0	43	n.s.
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 673	1 467	-12,3%
Part revenant aux intérêts ne donnant pas le contrôle	44	50	+13,6%
Résultat net de l'ensemble consolidé part du Groupe	1 629	1 417	-13,0%
BNPA (Bénéfice Net Par Action) ¹ (en €)	3,29	2,89	-12,2%
Résultat net courant²	1 797	1 684	-6,3%
BNPA (Bénéfice Net Par Action)¹ courant² (en €)	3,63	3,44	-5,2%
EBITDA	3 818	3 625	-5,1%
Amortissements des droits d'usage	-368	-378	-2,7%
Résultat financier	-304	-266	+12,5%
Impôts sur les résultats	-596	-514	+13,8%
Investissements industriels ³	-711	-664	+6,6%
<i>dont capacités additionnelles</i>	304	294	-3,3%
Variation du Besoin en fonds de roulement ⁴	47	8	-83,0%
Cash flow libre⁵	2 190	2 105	-3,9%
Taux de conversion de cash flow libre⁶	63%	65%	
ROCE	13,7%	12,8%	
Investissements en location	267	487	+82,4%
Investissements financiers nets de l'endettement net acquis ⁷	1 701	22	-98,7%
Désinvestissements	33	373	n.s.
Endettement net de l'ensemble consolidé	12 787	11 519	-9,9%

1. Calculé sur le nombre moyen pondéré de titres en circulation (489 592 544 actions au S1 2026, contre 495 096 191 actions au S1 2025)
2. Résultat net courant : résultat net (part du Groupe) hors plus ou moins-values de cessions, dépréciations d'actifs, amortissements des actifs incorporels liés aux PPA, frais d'acquisitions IFRS 3, autres éléments non courants (provisions non récurrentes significatives, impacts liés à l'hyperinflation...) et impôts et intérêts ne donnant pas le contrôle y afférents
3. Investissements industriels : investissements corporels et incorporels
4. Variation du besoin en fonds de roulement sur 12 mois glissants (Cf. Annexe 4, en bas du tableau de financement)
5. Cash flow libre = EBITDA - amortissements des droits d'usage + résultat financier + impôts sur les résultats - investissements industriels hors capacités additionnelles + variation du besoin en fonds de roulement 12 mois glissants
6. Taux de conversion de cash flow libre = cash flow libre / EBITDA hors amortissements des droits d'usage
7. Investissements financiers nets de l'endettement net acquis : 22 millions d'euros au S1 2026, dont 15 millions d'euros de sociétés contrôlées

L'EBITDA s'inscrit à 3 625 millions d'euros, intégrant les pertes et profits hors exploitation.

Les plus et moins-values de cessions, les dépréciations d'actifs et impacts liés aux variations de périmètre s'inscrivent à -325 millions d'euros (-188 millions d'euros au premier semestre 2025) : -73 millions d'euros de dépréciations d'actifs essentiellement liées aux cessions et fermetures de sites (-32 millions d'euros au premier semestre 2025), -141 millions d'euros d'amortissements incorporels d'allocation du prix d'acquisition – PPA (-146 millions d'euros au premier semestre 2025), et -111 millions d'euros de résultat sur cession d'actifs et autres produits et charges opérationnels (-10 millions d'euros au premier semestre 2025).

Le résultat financier s'élève à -266 millions d'euros (-304 millions d'euros au premier semestre 2025).

Le **bénéfice net courant par action s'inscrit à un bon niveau à 3,44 euros**, avec un **résultat net courant à 1 684 millions d'euros**. Le taux d'impôt sur le résultat net courant s'élève à 25% (26% au premier semestre 2025).

Les investissements industriels s'établissent à 664 millions d'euros (711 millions d'euros au premier semestre 2025). Le Groupe a ouvert 14 nouvelles usines et lignes de production au cours du semestre dont 13 sur les marchés à forte croissance.

Le cash flow libre atteint 2 105 millions d'euros et le **taux de conversion s'inscrit en hausse à 65%**, avec notamment la poursuite d'une bonne gestion du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) d'exploitation qui ressort à 24 jours de chiffre d'affaires à fin juin 2026 (contre 23 jours à fin juin 2025).

Les désinvestissements s'élèvent à **373 millions d'euros** reflétant principalement la cession de l'activité de distribution de systèmes de ventilation dans les pays nordiques.

Le Groupe a poursuivi les **rachats de ses propres actions** pour 270 millions d'euros à fin juin 2026 et **292 millions d'euros à fin juillet** (nets des opérations liées à l'actionnariat salarié). Le nombre de titres en circulation s'établit ainsi à 489 millions à fin juin 2026 contre 496 millions à fin juin 2025.

L'endettement net se replie significativement à 11,5 milliards d'euros à fin juin 2026 (contre 12,8 milliards d'euros à fin juin 2025) grâce à la bonne génération de cash flow libre et aux désinvestissements. **Le ratio dette nette sur EBITDA** sur douze mois glissants atteint 1,6 à fin juin 2026 (contre 1,7 à fin juin 2025).

Priorités stratégiques

Le Groupe est focalisé en 2026 sur la mise en œuvre avec détermination des priorités de son plan stratégique « *Lead & Grow* » :

1) Surperformer de 1 à 2 points les marchés grâce :

- A son offre complète de solutions apportant performance et durabilité aux clients ;
- A ses plateformes pays reposant sur des chaînes de valeur locales et optimisées par des directeurs généraux natifs de leurs pays, pleinement responsabilisés sur leur périmètre ;
- Au renforcement de sa présence dans le non-résidentiel et les infrastructures grâce au développement d'offres spécifiques et d'équipes dédiées par marché final (notamment hôtellerie, « *data centers* », bâtiments de santé et d'éducation, infrastructures de transport) ;
- A son rôle de chef de file comme leader mondial de la construction durable.

2) Continuer à viser l'excellence dans l'exécution afin de réaliser la trajectoire ambitieuse du Groupe, avec une marge d'EBITDA comprise entre 15% et 18% sur la période 2026-2030 et un taux de conversion de cash flow libre supérieur à 50%, grâce à des gains de productivité, ainsi qu'au pilotage rigoureux des coûts et du différentiel prix-coûts.

3) Poursuivre l'optimisation dynamique du profil du Groupe avec une rotation du chiffre d'affaires de plus de 20% d'ici 2030, à la fois en termes d'acquisitions et de cessions.

4) Allouer rigoureusement le capital vers la croissance et la création de valeur pour les actionnaires, avec :

- Des investissements axés sur la consolidation des positions de leader, les pays à forte croissance et la chimie de la construction ;
- Des investissements industriels d'environ 2 milliards d'euros en 2026 ;
- Un retour aux actionnaires attractif, en visant une croissance régulière du dividende par action et 2 milliards d'euros de rachat net d'actions (2026-2030).

Perspectives 2026

Dans un environnement macroéconomique contrasté et géopolitique incertain, le Groupe anticipe pour le second semestre 2026 une croissance de ses ventes avec les tendances suivantes :

- Europe : croissance, avec des tendances contrastées par pays ;
- Amériques : croissance, dans un contexte incertain ;
- Asie-Pacifique : croissance, tirée notamment par l'Inde et l'Asie du Sud-Est.

Saint-Gobain vise en 2026 une marge d'EBITDA de plus de 15,0%.

Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe pourrait être confronté au second semestre 2026 sont ceux décrits à la section 5.1 « Facteurs de risques » du document d'enregistrement universel 2025 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.26-0077 (le « Document d'enregistrement universel 2025 »). Ces facteurs de risques demeurent applicables à la date du présent rapport et n'ont pas subi d'évolution significative, à l'exception des descriptifs des procédures judiciaires et administratives figurant à la section 5.1.4 du Document d'enregistrement universel 2025 qui sont mis à jour dans la note 9 des comptes consolidés au 30 juin 2026.

Calendrier financier

Une réunion pour les analystes et investisseurs aura lieu le **31 juillet 2026 à 8h30** (heure française). Elle sera retransmise en direct sur le site internet de Saint-Gobain : www.saint-gobain.com

- Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2026 : mardi 27 octobre 2026, après bourse
- **Visite de sites dédiée aux investisseurs et analystes : mardi 1^{er} décembre 2026 à Milan en Italie**

CONTACTS ANALYSTES, INVESTISSEURS

Vivien Dardel	(+33) 1 88 54 29 77
Floriana Michalowska	(+33) 1 88 54 19 09
Karim Safsaf	(+33) 1 88 54 00 60
James Weston	(+33) 1 88 54 01 24

CONTACTS PRESSE

Patricia Marie	(+33) 1 88 54 26 83
Laure Bencheikh	(+33) 1 88 54 26 38
Yanice Biyogo	(+33) 1 88 54 27 96

Glossaire :

- Les **évolutions à structure réelle** reflètent les variations des indicateurs publiés entre deux périodes
- Les **évolutions en monnaies locales** reflètent la performance réelle en appliquant aux indicateurs de la période considérée, les taux de change de la période précédente
- Les **évolutions à données comparables** (à structure et change comparables) reflètent la performance organique en excluant les impacts suivants :
 - Les variations de périmètre, en calculant les indicateurs de la période considérée sur la base du périmètre de consolidation de la période précédente (effet périmètre)
 - Les variations de taux de change, en calculant les indicateurs de la période considérée et ceux de la période précédente sur la base des taux de change de la période précédente (effet change)
- **EBITDA** : résultat d'exploitation + amortissements d'exploitation + pertes et profits hors exploitation
- **Marge d'EBITDA** : EBITDA / Chiffre d'affaires
- **ROCE** (retour sur capitaux employés) : résultat d'exploitation de l'exercice annualisé, corrigé des variations de périmètre, rapporté aux actifs et passifs sectoriels à la clôture de l'exercice
- **Allocation du prix d'acquisition** (PPA : « Purchase Price Allocation ») : correspond à la reconnaissance des actifs et des passifs acquis à leur appréciation à la juste valeur et à l'affectation du goodwill résiduel, comme l'exigent les normes comptables IFRS 3 et IAS 38, pour les regroupements d'entreprises. Les amortissements des actifs incorporels liés aux PPA correspondent aux amortissements des marques, des listes clients et de la propriété intellectuelle. Ils sont reconnus séparément en « autres produits et charges opérationnels »

Tous les indicateurs de ce communiqué (non définis en notes de bas de page) font l'objet d'une explication dans les notes aux états financiers du rapport financier semestriel, disponible en suivant le lien ci-contre : <https://www.saint-gobain.com/fr/finance/information-reglementee/rapport-financier-semestriel>

Endettement net	Note 10
Pertes et profits hors exploitation	Note 5
Résultat d'exploitation	Note 5
Résultat opérationnel	Note 5
Résultat financier	Note 10
Résultat net courant	Note 5
Besoin en fonds de roulement	Note 5

Avertissement important - déclarations prospectives :

Ce communiqué contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Saint-Gobain. Ces déclarations prospectives peuvent être généralement identifiées par l'utilisation des termes « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que Saint-Gobain estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent document, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'elles ne constituent pas des garanties quant à sa performance future. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques, connus ou inconnus, d'incertitudes et d'autres facteurs, dont la plupart sont difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Saint-Gobain, et notamment les risques décrits dans la section « Facteurs de Risques » du Document d'Enregistrement Universel de Saint-Gobain 2025 et les principaux risques et incertitudes présentés au sein du rapport semestriel d'activité 2026, chacun de ces documents étant disponible sur le site Internet de Saint-Gobain (www.saint-gobain.com). En conséquence, toute précaution doit être prise dans l'utilisation de ces déclarations prospectives. Ce document contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Saint-Gobain ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou de toute autre raison excepté en application des dispositions légales et réglementaires.

Ce communiqué ne constitue ni une offre d'achat ou d'échange, ni une sollicitation d'une offre de vente ou d'échange d'actions ou autres titres de Saint-Gobain.

Pour toute information complémentaire, se reporter au site internet www.saint-gobain.com

**ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS
RÉSUMÉS**

30 JUIN 2026



SOMMAIRE DÉTAILLÉ

COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS RÉSUMÉS 2026	4
BILAN CONSOLIDÉ	4
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	5
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	6
TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	7
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	8
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS	9
NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES	9
1.1 Référentiel appliqué	9
1.2 Estimations et hypothèses	10
NOTE 2 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE ET CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE	11
2.1 Évènements significatifs de la période	11
2.2 Contexte macroéconomique	11
NOTE 3 ENJEUX CLIMATIQUES	14
3.1 Les enjeux climatiques au cœur de la stratégie du Groupe	14
3.2 Prise en compte de l'engagement « zéro émission nette » dans l'établissement des états financiers du Groupe	14
3.3 Gouvernance	16
3.4 Tests de la valeur des actifs et émissions nettes de CO ₂	17
3.5 Évaluation de l'impact des éléments climatiques sur les actifs du Groupe	17
3.6 Évolution réglementaire	17
NOTE 4 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	18
4.1 Principes comptables liés au périmètre de consolidation	18
4.2 Évolution du périmètre de consolidation	18
4.3 Actifs et passifs détenus en vue de la vente	19
4.4 Évolution du nombre de sociétés consolidées	19
4.5 Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du Groupe	19
NOTE 5 ÉLÉMENTS COURANTS DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	20
5.1 Éléments du compte de résultat	20
5.2 Informations sectorielles	21
5.3 Indicateurs de performance	22
5.4 Besoin en fonds de roulement	23
5.5 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	24
NOTE 6 CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL	25
6.1 Provisions pour retraites et avantages au personnel	25
6.2 Paiements en actions	26
NOTE 7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET DROITS D'USAGE	28
7.1 Écarts d'acquisition	28
7.2 Autres immobilisations incorporelles	29
7.3 Immobilisations corporelles	29
7.4 Droits d'usage relatifs aux contrats de location	29
7.5 Suivi de la valeur	29
NOTE 8 AUTRES ACTIFS NON COURANTS	30
NOTE 9 AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS, PASSIFS ÉVENTUELS ET LITIGES	31
9.1 Autres provisions et passifs courants et non courants	31
9.2 Passifs éventuels et litiges	32

NOTE 10	FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS	36
10.1	Résultat financier	36
10.2	Endettement net	36
10.3	Instruments financiers	39
10.4	Actifs et passifs financiers	40
NOTE 11	CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION	42
11.1	Capitaux propres	42
11.2	Résultat par action	43
NOTE 12	IMPÔTS	44
12.1	Impôts sur le résultat	44
12.2	Impôts différés	44
NOTE 13	PARTIES LIÉES	45
NOTE 14	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	45

COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS RÉSUMÉS 2026

BILAN CONSOLIDÉ

Actifs

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2026	31 déc. 2025
Écarts d'acquisition	(7.1)	14 358	14 401
Autres immobilisations incorporelles	(7.2)	4 964	5 296
Immobilisations corporelles	(7.3)	14 651	14 556
Droits d'usage relatifs aux contrats de location	(7.4)	2 714	2 983
Titres mis en équivalence		944	898
Impôts différés actifs	(12.2)	356	358
Engagements de retraite financés d'avance	(6.1)	328	332
Autres actifs non courants	(8)	809	652
ACTIFS NON COURANTS		39 124	39 476
Stocks	(5.4)	6 873	6 895
Créances clients	(5.4)	5 896	4 737
Créances d'impôts courants	(5.4)	109	149
Autres créances	(5.4)	1 902	1 712
Actifs détenus en vue de la vente	(4.3)	1 882	135
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(10.2)	5 498	7 582
Autres placements à court terme	(10.2)	253	150
ACTIFS COURANTS		22 413	21 360
TOTAL DES ACTIFS		61 537	60 836

Passifs

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2026	31 déc. 2025
Capitaux propres du Groupe	(11.1)	25 393	24 541
Intérêts ne donnant pas le contrôle		648	568
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		26 041	25 109
Dettes financières long terme – part long terme	(10.2)	11 556	12 243
Dettes de loyers long terme – part long terme	(10.2)	2 279	2 495
Provisions pour retraites et avantages au personnel	(6.1)	1 320	1 444
Impôts différés passifs	(12.2)	1 199	1 199
Autres provisions et passifs non courants	(9.1)	1 519	1 502
PASSIFS NON COURANTS		17 873	18 883
Dettes financières long terme – part court terme	(10.2)	2 089	2 091
Dettes de loyers long terme – part court terme	(10.2)	612	669
Autres provisions et passifs courants	(9.1)	692	829
Dettes fournisseurs	(5.4)	6 822	6 809
Dettes d'impôts courants	(5.4)	290	172
Autres dettes	(5.4)	5 203	5 544
Passifs détenus en vue de la vente	(4.3)	1 181	140
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	(10.2)	734	590
PASSIFS COURANTS		17 623	16 844
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		61 537	60 836

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025
Chiffre d'affaires et produits accessoires	(5.1)	23 595	23 852
Coût des produits vendus	(5.1)	(17 155)	(17 033)
Frais généraux et de recherche	(5.1)	(3 869)	(4 030)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles	(5.1)	23	14
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2 594	2 803
Autres produits opérationnels	(5.1)	82	34
Autres charges opérationnelles	(5.1)	(473)	(272)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		2 203	2 565
Coût de l'endettement financier brut		(228)	(240)
Produits de placement à court terme		92	103
Coût de l'endettement financier net hors dettes de loyers		(136)	(137)
Intérêts sur dettes de loyers		(56)	(50)
Autres produits et charges financiers		(73)	(109)
RÉSULTAT FINANCIER	(10.1)	(265)	(296)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles		43	0
Impôts sur les résultats	(12)	(514)	(596)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		1 467	1 673
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		1 417	1 629
Part revenant aux intérêts ne donnant pas le contrôle		50	44

	Notes	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) PAR ACTION (en euros)	(11.2)	2,89	3,29
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		489 592 544	495 096 191
RÉSULTAT NET DILUÉ (PART DU GROUPE) PAR ACTION (en euros)	(11.2)	2,87	3,26
Nombre moyen pondéré et dilué de titres		492 937 276	499 007 648

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		1 467	1 673
Éléments recyclables en résultat			
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	(11.1)	834	(1 768)
Variation de juste valeur des instruments financiers		98	(266)
Impôts sur les éléments recyclables en résultat		(27)	51
Éléments non recyclables en résultat			
Variation des écarts actuariels	(6.1)	25	153
Variation des actifs en juste valeur par capitaux propres et autres éléments	(8)	(15)	(12)
Impôts sur les éléments non recyclables en résultat		(3)	(38)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		912	(1 880)
RÉSULTAT GLOBAL		2 379	(207)
Part du Groupe		2 304	(199)
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle		75	(8)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		1 467	1 673
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus		(37)	9
Dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs (y compris droits d'usage)	(5.1) (7)	1 304	1 237
Résultat de cessions d'actifs	(5.3)	99	6
Résultats latents liés aux variations de juste valeur et aux paiements en actions		30	103
Retraitement hyperinflation		(2)	3
Variation des stocks		(363)	(318)
Variation des créances clients, des dettes fournisseurs et des autres créances et dettes		(1 372)	(1 272)
Variation des créances et dettes d'impôt		131	27
Variation des provisions pour autres passifs et des impôts différés	(6.1) (9.1) (12.2)	(131)	(31)
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ		1 126	1 437
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et variations des dettes sur immobilisations	(7)	(828)	(1 053)
Acquisitions de titres de sociétés contrôlées, nettes de la trésorerie acquise		(14)	(1 632)
Augmentation des dettes sur investissements		2	43
Diminution des dettes sur investissements		(9)	(22)
Acquisitions d'autres titres de participation	(8)	(7)	(23)
Investissements		(856)	(2 687)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(7)	22	35
Cessions de titres de sociétés contrôlées, nettes de la trésorerie cédée		163	1
Cessions d'autres titres de participation	(8)	9	2
(Augmentation) diminution des créances sur cessions d'immobilisations		10	(5)
Désinvestissements		204	33
Augmentation des prêts et dépôts	(8)	(259)	(59)
Diminution des prêts et dépôts	(8)	107	29
Variations des prêts et dépôts		(152)	(30)
(Augmentation) diminution des autres placements à court terme	(10.2)	(102)	0
TRÉSORERIE NETTE DÉGAGÉE PAR (OU UTILISÉE PAR) DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DÉSINVESTISSEMENT		(906)	(2 684)
Augmentation de capital	(a)	238	240
(Augmentation) diminution des actions propres	(a)	(546)	(401)
Dividendes mis en distribution	(a)	(1 119)	(1 086)
Transactions avec les actionnaires de la société mère		(1 427)	(1 247)
Augmentations de capital des participations ne donnant pas le contrôle	(a)	22	29
Acquisitions d'intérêts minoritaires sans prise de contrôle		(1)	0
Cessions d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle		0	8
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle et variation des dividendes à payer	(a)	(48)	(47)
Transactions avec les intérêts ne donnant pas le contrôle		(27)	(10)
Augmentation (diminution) des banques créditrices et autres emprunts à court terme		145	(37)
Augmentation des dettes financières long terme	(b) (10.2)	101	1 294
Diminution des dettes financières long terme	(b) (10.2)	(770)	(803)
Diminution des dettes de loyers		(363)	(373)
Variations de la dette		(887)	81
TRÉSORERIE NETTE DÉGAGÉE PAR (OU UTILISÉE PAR) DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(2 341)	(1 176)
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie		36	(63)
Incidence des variations de juste valeur sur la trésorerie		(1)	(1)
Disponibilités et équivalents de trésorerie classés en actifs détenus en vue de la vente		2	17
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE		(2 084)	(2 470)
DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN DÉBUT DE PÉRIODE		7 582	8 460
DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN DE PÉRIODE		5 498	5 990

(a) Se référer au tableau de variation des capitaux propres consolidés.

(b) Y compris primes, prépaiements d'intérêts et frais liés aux émissions obligataires.

Le montant des impôts décaissés s'élève à 380 millions d'euros au premier semestre 2026 (567 millions d'euros au premier semestre 2025), le montant total des loyers décaissés s'élève à 410 millions d'euros au premier semestre 2026 (387 millions d'euros au premier semestre 2025), dont 56 millions d'euros d'intérêts payés sur les dettes de loyers (51 millions d'euros au premier semestre 2025) et les intérêts financiers décaissés nets des encaissements s'élèvent à 136 millions d'euros au premier semestre 2026 (126 millions d'euros au premier semestre 2025).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capital	Primes et réserve légale	Réserves et résultat consolidé	Écarts de conversion	Réserves de juste valeur	Actions propres	Capitaux propres du Groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
AU 1^{er} JANVIER 2025	1 996	3 039	21 632	(1 292)	176	(416)	25 135	513	25 648
Autres éléments du résultat global			166	(1 716)	(278)		(1 828)	(52)	(1 880)
Résultat de la période			1 629				1 629	44	1 673
Total des produits et des charges de la période			1 795	(1 716)	(278)		(199)	(8)	(207)
Augmentation de capital									
Plan d'Épargne Groupe	13	227					240		240
Options de souscription d'actions et autres								29	29
Dividendes distribués			(1 086)				(1 086)	(61)	(1 147)
Actions rachetées et revendues			7			(408)	(401)		(401)
Engagement d'achat d'actions propres			(186)				(186)		(186)
Actions annulées	(13)	(279)				292			0
Palements en actions			54				54		54
Variations de périmètre et autres			8				8	88	96
AU 30 JUIN 2025	1 996	2 987	22 224	(3 008)	(102)	(532)	23 565	561	24 126
Autres éléments du résultat global			54	(27)	(127)		(100)	(1)	(101)
Résultat de la période			1 254				1 254	48	1 302
Total des produits et des charges de la période			1 308	(27)	(127)		1 154	47	1 201
Augmentation de capital									
Plan d'Épargne Groupe									0
Options de souscription d'actions et autres								20	20
Dividendes distribués			1				1	(51)	(50)
Actions rachetées et revendues			(84)			(293)	(377)		(377)
Engagement d'achat d'actions propres			186				186		186
Actions annulées	(17)	(377)				394			0
Palements en actions			35				35		35
Variations de périmètre et autres			(23)				(23)	(9)	(32)
AU 31 DÉCEMBRE 2025	1 979	2 610	23 647	(3 035)	(229)	(431)	24 541	568	25 109
Autres éléments du résultat global			(5)	809	83		887	25	912
Résultat de la période			1 417				1 417	50	1 467
Total des produits et des charges de la période			1 412	809	83		2 304	75	2 379
Augmentation de capital									
Plan d'Épargne Groupe	15	223					238		238
Options de souscription d'actions et autres								22	22
Dividendes distribués			(1 119)				(1 119)	(17)	(1 136)
Actions rachetées et revendues			(8)			(538)	(546)		(546)
Engagement d'achat d'actions propres			(51)				(51)		(51)
Actions annulées	(15)	(277)				292			0
Palements en actions			42				42		42
Variations de périmètre et autres			(16)				(16)		(16)
AU 30 JUIN 2026	1 979	2 556	23 907	(2 226)	(146)	(677)	25 393	648	26 041

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

Les états financiers consolidés résumés reflètent la situation comptable de la Compagnie de Saint-Gobain (la Société) et de ses filiales (l'ensemble constituant « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et co-entreprises. Ils sont exprimés en euros arrondis au million le plus proche.

Ces états financiers ont été arrêtés le 30 juillet 2026 par le Conseil d'administration.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés résumés du groupe Saint-Gobain ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ces états financiers résumés ne comprennent pas l'ensemble des informations demandées pour les états financiers annuels et doivent être lus en relation avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments évalués à la juste valeur décrits dans cette annexe.

1.1 Référentiel appliqué

Les états financiers consolidés résumés du Groupe sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (« Normes comptables IFRS ») et interprétations telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2026.

A l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et applicables obligatoirement à compter du 1^{er} janvier 2026 (cf. Note 1.1.1) et des méthodes d'évaluation spécifiques aux arrêts intermédiaires (cf. Note 1.2), les règles d'évaluation et principes comptables sont identiques à ceux appliqués par le Groupe pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2025.

1.1.1 Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026

Les normes et amendements suivants, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2026, ont été appliqués, lorsque nécessaire, aux comptes consolidés résumés établis au 30 juin 2026. Ils concernent notamment :

- Amendements à IFRS 7 et IFRS 9 concernant la classification et l'évaluation des instruments financiers ;
À la suite de ces amendements, les reclassements de bilan entre les rubriques « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et celles relatives aux créances clients et aux dettes fournisseurs n'ont pas d'impact matériel aux bornes du Groupe et n'ont, par conséquent, pas fait l'objet de retraitement à l'ouverture dans les états primaires.
- Amendements à IFRS 7 et IFRS 9 « Contrats d'achat d'énergie renouvelable » ;
- Améliorations annuelles à IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7.

Ces textes n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

1.1.2 Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 ou postérieurement

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes, applicables par anticipation aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2026 et décrites ci-dessous, n'ont pas été adoptés par le Groupe au 30 juin 2026.

Les principales décisions d'agenda définitives publiées par l'IFRS IC au cours du premier semestre 2026 concernent :

- IFRS 18 « Classement des différences de change issues de prêts intra groupe » ;
- IFRS 18 « Classement des gains et pertes sur un instrument dérivé utilisé pour la gestion d'une exposition nette en devise étrangère » ;
- IFRS 18 « Champ d'application de l'obligation de fournir des informations sur les charges par nature » ;
- IFRS 18 « Évaluation des activités principales spécifiques dans les comptes individuels d'une société holding » ;
- IAS 1 « Présentation fidèle et conformité aux IFRS ».

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers », qui remplacera la norme IAS 1, est applicable par anticipation aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2026 et obligatoire à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2027.

Cette nouvelle norme introduit une présentation plus structurée du compte de résultat, en cinq catégories (exploitation, investissement, financement, impôt sur le résultat, activités abandonnées) ainsi que des MPMs (Management Performance Measures i.e. indicateurs de performance définis par la Direction). Les MPMs correspondent à des sous-totaux de produits et charges utilisés dans les communications publiques hors états financiers pour refléter la vision du management sur la performance globale.

Le Groupe a mis en place un processus pour identifier les communications publiques pertinentes et fournira des informations spécifiques sur les MPMs dans une note unique des états financiers de l'exercice 2026.

Le projet de mise en place de la norme IFRS 18 est toujours en cours et aucun impact significatif sur les indicateurs de performance n'a été identifié à ce stade. Par ailleurs, concernant les états primaires, le Groupe a déjà identifié les principaux changements suivants :

- Les lignes « autres produits opérationnels » et « autres charges opérationnelles » du compte de résultat consolidé seront réallouées ;
- Le tableau consolidé des flux de trésorerie commencera désormais par le « résultat opérationnel ».

1.1.3 Normes, interprétations et amendements à des normes existantes publiés mais non encore applicables

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes publiés mais non encore applicables concernent :

- IFRS 19 « Informations à fournir par les filiales sans obligation d'information publique » ;
- IFRS 20 « Actifs réglementaires et passifs réglementaires » ;
- Amendements à IAS 21 « Conversion dans une devise de présentation hyperinflationniste » ;
- Amendements à IAS 28 « Modifications apportées à l'option de la juste valeur pour les participations dans les entreprises associées et coentreprises ».

Ces nouvelles normes sont en cours d'analyse par le Groupe.

1.2 Estimations et hypothèses

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les produits et les charges du compte de résultat. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans le contexte actuel de l'environnement économique et financier qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les estimations et hypothèses principales décrites dans cette annexe concernent l'évaluation des engagements de retraites et les paiements en actions (cf. Note 6, p. 25), les tests de valeur des actifs et la durée retenue pour les contrats de location (cf. Note 7, p. 28), les autres provisions et passifs courants et non courants (cf. Note 9, p. 31), la valorisation des instruments financiers (cf. Note 10, p. 36) et les impôts (cf. Note 12, p. 44).

Les méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe dans les comptes consolidés intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2025. Les méthodes d'évaluation spécifiques appliquées concernent l'impôt sur le résultat (cf. Note 12, p. 44) et les avantages au personnel (cf. Note 6, p. 25).

NOTE 2 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE ET CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

2.1 Évènements significatifs de la période

2.1.1 Cession des activités de distribution spécialisée en Suède, en Norvège et au Danemark

Le 15 juin 2026, Saint-Gobain a annoncé avoir signé un accord définitif en vue de la cession de ses activités de distribution spécialisée en Suède, en Norvège et au Danemark, principalement sous la marque Dahl, à Kesko, une entreprise de premier plan dans le secteur du négoce en Europe du Nord.

L'activité cédée, leader de la distribution de matériel de plomberie, d'équipements sanitaires et de chauffage dans ces pays, représente un chiffre d'affaires d'environ 2 milliards d'euros en 2025, emploie près de 2 700 collaborateurs et dispose d'un réseau de 190 points de vente.

L'opération repose sur une valeur d'entreprise de 1 518 millions d'euros, soit 10,4 fois l'EBITDA 2025 incluant les dettes locatives (IFRS 16).

Cette opération a fait l'objet du traitement comptable prévu par IFRS 5 au titre des actifs destinés à être cédés (cf. Note 4.3, p.19). Sa finalisation est attendue d'ici début 2027.

Cette transaction s'inscrit dans la stratégie du Groupe visant à optimiser en permanence son profil d'activité, en ligne avec son plan « Lead & Grow ».

2.2 Contexte macroéconomique

Saint-Gobain fait face à un environnement économique volatil dans ses principaux pays d'opération, depuis plusieurs années. La vague inflationniste liée à la pandémie de la Covid-19 et à la crise énergétique induite par la guerre en Ukraine avaient conduit les principales banques centrales mondiales à augmenter de façon agressive leurs taux d'intérêt, affectant le secteur de la construction, traditionnellement dépendant du cycle de taux. Ces taux ont depuis sensiblement reculé dans plusieurs économies majeures. En 2025, c'est la politique commerciale du gouvernement américain (cf. Note 2.2.4, p.13), de même que l'environnement politique européen, notamment en France, qui ont généré de l'incertitude et de la volatilité économique. Enfin depuis le début de l'année 2026, les différents conflits au Moyen-Orient (cf. Note 2.2.3, p.12) ont contribué à accroître la volatilité des marchés de l'énergie, du transport maritime et de certaines matières premières, renforçant les risques inflationnistes.

Dans cet environnement, le Groupe a poursuivi sa gestion rigoureuse des risques de liquidité, de taux et de change (cf. Note 10.1, p. 389 du chapitre 7 du DEU au 31 décembre 2025), tout en renforçant sa vigilance et son suivi du risque de crédit, et en maintenant l'application stricte de sa politique de couverture des prix du gaz et de l'électricité.

Par ailleurs, le Groupe est bien positionné pour tirer parti d'opportunités de moyen-terme : les pénuries de logement dans les grands pays du Groupe (notamment les États-Unis, le Canada et la plupart des pays européens), les politiques gouvernementales en matière de constructions de logements, de même que les efforts importants de rénovation énergétique nécessaires à l'atteinte des objectifs climat, représentent des sources de croissance pérenne pour Saint-Gobain. La nécessaire adaptation des bâtiments aux aléas climatiques croissants génère également des opportunités pour le Groupe.

2.2.1 Hyperinflation en Argentine et en Turquie

L'économie argentine a connu une expansion de 4,4 % en 2025 après deux années de forte contraction liée à une cure fiscale sévère et une dévaluation significative. L'expansion continue en 2026 mais à un rythme plus modéré, entre robustesse des exportations et faiblesse de l'économie domestique. L'économie devrait croître de 2,5 % à 3 % en 2026 et 2027. Après plus de 18 mois de désinflation rapide, l'inflation accélère modérément depuis début 2026 du fait d'une hausse des prix régulés et de l'appréciation des prix de l'énergie, atteignant 33,5 % en glissement annuel en juin 2026. Les pressions à la dépréciation de la devise restent fortes mais les autorités maintiennent leur politique de stabilisation avec l'aide de partenaires externes (États-Unis, FMI).

Quant à l'économie turque, elle continue de croître, mais ralentit cette année, du fait de l'exposition du pays à l'incertitude géopolitique et commerciale mondiale et à la faible dynamique européenne. Après une décélération régulière de l'inflation entre 2023 et 2025 grâce à une politique monétaire restrictive, l'inflation s'est légèrement raffermie, atteignant 32,1 % en glissement annuel en juin 2026 (30,9 % fin 2025). Les pressions inflationnistes pourraient se renforcer modérément dans les prochains mois du fait de l'impact de la hausse des prix de l'énergie, mais les autorités maintiennent une politique monétaire restrictive et envisagent une reprise de la désinflation au deuxième semestre 2026.

En application de la norme IAS29, l'hyperinflation dans ces deux pays et en particulier ses conséquences sur la perte de valeur des éléments monétaires sont reflétées dans le résultat financier du Groupe au 30 juin 2026.

2.2.2 Impacts du conflit russo-ukrainien sur la stratégie et la performance financière du Groupe

Éléments courants de l'activité opérationnelle

Depuis le déclenchement du conflit entre la Russie et l'Ukraine, Saint-Gobain applique les sanctions mises en place à l'encontre de la Russie, et a décidé de mettre fin à toutes ses exportations vers des clients en Russie et Biélorussie, et à toutes ses importations en provenance de ces deux pays.

Les activités locales russes, qui représentent environ 0,7 % du chiffre d'affaires mondial et 1,0 % du résultat d'exploitation du Groupe, continuent de fonctionner, en mode autonome, les solutions produites localement étant intégralement vendues sur les marchés locaux du bâtiment.

En Ukraine, l'usine de production de plâtre située dans l'ouest du pays est opérationnelle depuis novembre 2024. Le montant des ventes réalisées au cours du premier semestre 2026 reste toutefois non matériel aux bornes du Groupe.

En termes d'organisation, l'Ukraine est regroupée dans un cluster Pologne - Ukraine, sous la responsabilité directe du management polonais.

Périmètre de consolidation

Dans la mesure où le Groupe continue à produire et vendre en Russie pour le marché local du pays, et à assurer ses opérations en totale autonomie de gestion, il continue d'exercer le contrôle de ses filiales russes.

Ainsi, en application de la norme IFRS 10, les sociétés russes et ukrainiennes n'ont pas été déconsolidées, elles restent intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe pour l'établissement des comptes consolidés au 30 juin 2026.

Suivi de la valeur des actifs

Le total des actifs non courants en Russie, incluant le montant de la trésorerie considérée comme restreinte, représente un montant de 454 millions d'euros, soit 1,2 % du total de l'actif non courant du Groupe au 30 juin 2026.

La valeur de la situation nette consolidée des entités russes est de 451 millions d'euros au 30 juin 2026 (432 millions d'euros au 31 décembre 2025). Par ailleurs, le total cumulé des écarts de conversions (négatifs) constaté au 30 juin 2026 sur le même périmètre s'élève à -176 millions d'euros (contre -191 millions d'euros au 31 décembre 2025).

Aucun indicateur de perte de valeur n'a été mis en évidence sur ces sociétés, de sorte qu'aucune dépréciation en lien avec le conflit russo-ukrainien n'a été comptabilisée à fin juin 2026.

Risques financiers

Compte tenu de la faible présence du Groupe en Russie et en Ukraine, le conflit n'a pas engendré de risque de crédit ni de liquidité, et les risques de change sont également maîtrisés.

Le montant de la trésorerie détenue en Russie représente 145 millions d'euros au 30 juin 2026 (contre 125 millions d'euros au 31 décembre 2025). Considérant le rapatriement de la trésorerie comme contraint en raison des sanctions internationales et des mesures locales de contrôle des capitaux, le Groupe la considère comme restreinte au sens d'IAS 7 et la comptabilise en actif non courant.

Depuis le 2 mars 2022, le Groupe utilise pour la conversion de ses comptes consolidés le cours du rouble russe publié sur le site de Reuters.

Si les incidences directes du conflit russo-ukrainien n'ont pas eu d'impact matériel sur les états financiers au 30 juin 2026, la situation demeure néanmoins instable et complexe. Le Groupe maintient sa vigilance sur l'analyse des impacts futurs que pourraient engendrer le conflit.

2.2.3 Impacts des conflits au Moyen-Orient sur la stratégie et la performance financière du Groupe

L'environnement des affaires du Groupe au Moyen-Orient s'est tendu au cours de la période récente, notamment en raison de l'intensification des tensions régionales observée depuis début mars 2026. Dans ce contexte, des perturbations et des risques accrus affectant certaines routes maritimes stratégiques, notamment dans la zone du détroit d'Ormuz, ont contribué à une volatilité accrue sur les marchés de l'énergie, du transport maritime et de certaines matières premières, renforçant ainsi les risques inflationnistes.

Au sein du cluster Méditerranée orientale et Moyen-Orient (EMME - *Eastern Mediterranean & Middle East*), qui comprend principalement la Turquie, l'Égypte, l'Arabie saoudite, et les Émirats Arabes Unis, dans les zones touchées par les tensions, le groupe Saint-Gobain a dû adapter ses stratégies notamment en matière de sécurisations des personnels et des chaînes d'approvisionnement afin de maintenir au mieux ses opérations.

Grâce à ces actions, à la date d'arrêté des comptes, le Groupe n'a pas identifié d'impact direct significatif sur ses activités ou sa situation financière consolidée. Ainsi, aucun indice de perte de valeur n'a été constaté sur les actifs du cluster EMME.

Au niveau du Groupe, les opérations du cluster EMME restent toutefois très limitées : le chiffre d'affaires et le total des actifs non courants représentent respectivement moins de 4 % des données consolidées du Groupe.

Le Groupe demeure néanmoins attentif aux évolutions de cet environnement, caractérisé par un niveau d'incertitude élevé.

2.2.4 Impacts des nouveaux tarifs douaniers américains sur la stratégie et la performance financière du Groupe

Début 2025, les États-Unis ont augmenté significativement les droits de douane sur plusieurs catégories de produits importés, notamment l'acier et l'aluminium. Cette orientation a également suscité des mesures similaires de la part de plusieurs de leurs partenaires commerciaux, accentuant les tensions géopolitiques et perturbant les chaînes d'approvisionnement mondiales. Au cours du second semestre 2025, des accords bilatéraux (Union Européenne, Japon, Royaume-Uni, ...) visant à encadrer la hausse des tarifs douaniers ont été conclus, parallèlement à la mise en place d'une « trêve tarifaire » avec la Chine notamment. Leurs effets demeurent cependant partiels et évolutifs.

En effet, depuis le début de l'exercice 2026, le cadre des relations commerciales internationales reste marqué par un niveau élevé d'incertitude. Des évolutions réglementaires et juridiques ont conduit à des ajustements des politiques tarifaires américaines, caractérisés notamment par l'introduction de nouvelles mesures à portée générale et par le maintien, voire le renforcement, de droits sectoriels sur certains produits industriels. Dans les faits, certaines mesures tarifaires ont fait l'objet de décisions ou de révisions par les autorités compétentes, conduisant à des droits à remboursement pour certains montants déjà acquittés par le Groupe. Ces impacts restent non significatifs au niveau des comptes consolidés du Groupe.

Dans ce contexte changeant, l'approche multi-locale du Groupe, fondée sur la proximité des marchés et la diversification géographique, renforce la résilience du Groupe face aux perturbations du commerce international. En effet, grâce à ses chaînes de valeur locales – implantations industrielles, logistique, achats, marques, ventes et clients – le Groupe est parfaitement positionné sur ses marchés locaux de la construction, sans exposition directe aux barrières douanières.

Ainsi, comme en 2025, les variations des droits de douane n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2026 et, en conséquence, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les activités du Groupe et aucune dépréciation liée à l'impact des tarifs douaniers n'a été comptabilisée à la clôture des comptes au 30 juin 2026.

Toutefois, ces évolutions introduisent un élément d'incertitude dans l'environnement macroéconomique global que le Groupe continue de suivre avec vigilance.

NOTE 3 ENJEUX CLIMATIQUES

3.1 Les enjeux climatiques au cœur de la stratégie du Groupe

Saint-Gobain développe et propose des solutions en vue de contribuer à décarboner le secteur de la construction ou les marchés de ses clients. Les enjeux de développement durable constituent un élément essentiel au soutien de sa croissance.

Les solutions innovantes développées par Saint-Gobain permettent :

- d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments afin de réduire à la fois les impacts négatifs de la construction sur le climat et les factures énergétiques des occupants, tout en améliorant le bien-être de ces derniers. Elles jouent un rôle important dans la lutte contre le changement climatique, puisqu'elles permettent, en réduisant les besoins en énergie, de diminuer la quantité de gaz à effet de serre émise ;
- de substituer des matériaux lourds (ciment, béton, briques) par des matériaux légers (structure à base de plaque de plâtre quand cela est substituable, ...) ;
- d'assurer une meilleure anticipation des effets du changement climatique sur les bâtiments et les infrastructures : préserver les constructions et le confort des utilisateurs face aux effets conjugués des hausses des températures et des événements climatiques (sécheresse, inondations, feux, tempêtes) ;
- d'accélérer la décarbonation des matériaux lourds, des procédés industriels et de la mobilité.

Après l'acquisition des sociétés Chryso, GCP Applied Technologies, Inc. (GCP), Onviver/Cemix (Mexique et Amérique Centrale) et Fosroc (Inde / Moyen-Orient / Asie-Pacifique), le Groupe continue à renforcer sa position dans la chimie de la construction, dont les produits jouent un rôle significatif dans la décarbonation de la construction par la conception d'additifs et d'adjuvants innovants, qui permettent de réduire l'empreinte carbone du ciment ou du béton. Saint-Gobain a notamment procédé, en 2026, aux acquisitions de Grout Techniek B.V. (Pays-Bas) et Grout Techniek BV (Belgique), et conclu un accord en vue d'acquérir une participation majoritaire dans Morteros de Europa, en République Dominicaine.

En 2019, le Groupe s'est engagé sur un objectif « zéro émission nette » à l'horizon 2050, engagement validé en septembre 2022 par la *Science Based Targets initiative* (SBTi) jugeant cette trajectoire conforme au nouveau standard net-zéro et à l'accord de Paris sur le climat.

Pour atteindre cet objectif de « zéro émission nette » d'ici 2050, Saint-Gobain a défini en novembre 2020 une feuille de route 2030, qui identifie les leviers et plans d'actions qui permettront au Groupe d'atteindre l'objectif de réduction des émissions carbone « scope » 1 et 2 de 33 % en valeur absolue par rapport à 2017, et une réduction de 16 % des émissions de « scope » 3.

En même temps que le lancement de son plan stratégique « Lead & Grow », Saint-Gobain a publié un nouvel objectif de réduction de « scope » 1 et 2 à moyen terme. Face aux incertitudes des évolutions de standards d'évaluation des « scope » 1, 2 et 3, et à la prolongation par SBTi de la validité de ses objectifs à 2030, le Groupe a choisi de proposer un nouvel objectif qui sera revu le cas échéant : une réduction comprise entre 40 et 45 % des émissions de « scope » 1 et 2 entre 2017 et 2035, en valeur absolue.

À fin 2025, une réduction des émissions de CO₂ « scope » 1 et 2 de 35 % a été atteinte par rapport à l'année de référence 2017. Cette performance est équivalente à celle mesurée à fin 2024 à périmètre comparable, c'est-à-dire en intégrant les acquisitions récentes, en particulier CSR et BP Canada.

3.2 Prise en compte de l'engagement « zéro émission nette » dans l'établissement des états financiers du Groupe

En cohérence avec ces engagements et objectifs, le Groupe a considéré les enjeux liés au changement climatique et au développement durable dans ses comptes, principalement sur les aspects suivants :

Un engagement décliné sur l'ensemble du Groupe

Toutes les Régions ont élaboré des feuilles de route structurées de réduction des émissions de CO₂. Celles-ci sont déclinées par pays, entité, usine et projet, dont la consolidation permet de valider l'engagement 2030 de réduction des émissions « scope » 1 et « scope » 2 affichée par le Groupe, et de se projeter sur la période 2030-2050.

Elles sont revues chaque année, en cohérence avec les principales échéances financières du Groupe (plan stratégique, budget) et conjuguent un grand nombre d'axes d'amélioration, de plans d'actions et de projets industriels (efficacité et mix énergétique, mise en application de nouvelles technologies, accroissement de l'économie circulaire, reformulations, allègement et design des produits...), détaillées au niveau de chaque site, en vue de réduire les émissions directes dites de « scope » 1, et prenant en compte l'intégration croissante de nouveaux contrats PPA (*Purchase Power Agreement*) et VPPA (*Virtual Purchase Power Agreement*) pays par pays afin de réduire les émissions indirectes (« scope » 2).

Après les premières mondiales réalisées par le Groupe ces dernières années, notamment des productions à zéro émission nette de carbone (« scope » 1 et 2) de vitrage en France et de plaques de plâtre en Norvège et au Canada, le Groupe a poursuivi, au cours du premier semestre 2026, ses actions de décarbonation des procédés de fabrication et de développement de solutions durables.

Signature de contrats d'achat d'électricité renouvelable

Le Groupe poursuit la négociation et la signature de contrats d'approvisionnement en électricité renouvelable (« scope » 2), soit avec livraison physique d'électricité (*Power Purchase Agreement*), soit financier, sans livraison physique, comprenant un règlement en cash basé sur l'écart entre prix du contrat et prix de marché (*Virtual Power Purchase Agreement*). Ces contrats font l'objet d'une analyse préalable à leur signature pour déterminer le traitement comptable auquel ils seront soumis : IFRS 16 pour les contrats de location, IAS 16 pour les achats d'actifs en substance, IFRS 9 pour les instruments financiers ou IAS 37 pour les simples contrats d'achat bénéficiant de l'exception *own-use* de IFRS 9.2.4.

La majorité des contrats signés par le Groupe sont des PPA considérés comme des contrats d'achat bénéficiant de l'exception *own-use* de IFRS 9.2.4. Le Groupe est également engagé dans quatre VPPA, qui sont des instruments financiers soumis à la norme IFRS 9.

Le tableau ci-dessous présente les contrats les plus significatifs (> 200 GWh sur la durée du contrat) au 30 juin 2026, avec leurs principales caractéristiques :

Type	Localisation	Énergie	Volume annuel estimé	% de la consommation du pays	Date de démarrage	Durée du contrat	Traitement comptable
VPPA	USA (Bloomington Grove)	Éolien	460 GWh	> 25%	2020	12 ans	IFRS 9 (dérivé)
VPPA	USA (Cotton Bayou)	Solaire	452 GWh	> 25%	2024	10 ans	IFRS 9 (dérivé)
VPPA	USA (Danish fields)	Solaire	224 GWh	> 10%	2024	15 ans	IFRS 9 (dérivé)
PPA	Inde	Mix	189 GWh	> 25%	2024	20 ans	Contrat d'achat
VPPA	Pologne	Éolien	180 GWh	> 25%	2025	15 ans	IFRS 9 (dérivé)
PPA	France	Éolien	175 GWh	> 10%	2026	5 ans	Contrat d'achat
PPA	Roumanie	Mix	160 GWh	> 75%	2026	5 ans	Contrat d'achat
PPA	Espagne	Mix	150 GWh	> 25%	2024	10 ans	Contrat d'achat
PPA	France	Mix	108 GWh	> 10%	2026	20 ans	Contrat d'achat
PPA	Inde	Mix	96,6 GWh	> 10%	2023	25 ans	Contrat d'achat
PPA	Inde	Mix	56 GWh	< 10%	2026	15 ans	Contrat d'achat
PPA	France	Solaire	36 GWh	< 10%	2024	15 ans	Contrat d'achat
PPA	Inde	Mix	36 GWh	< 10%	2024	20 ans	Contrat d'achat
PPA	Inde	Mix	35 GWh	< 10%	2024	15 ans	Contrat d'achat
PPA	Inde	Solaire	35 GWh	< 10%	2027	20 ans	Contrat d'achat
PPA	Maroc	Éolien	35 GWh	< 75%	2025	20 ans	Contrat d'achat
PPA	Inde	Solaire	29 GWh	< 10%	2026	15 ans	Contrat d'achat
PPA	Allemagne	Solaire	28 GWh	< 10%	2026	10 ans	Contrat d'achat
PPA	Italie	Éolien	22 GWh	> 10%	2024	12 ans	Contrat d'achat
PPA	Allemagne	Solaire	21 GWh	< 10%	2026	10 ans	Contrat d'achat
PPA	Inde	Solaire	20 GWh	< 10%	2024	15 ans	Contrat d'achat
PPA	Espagne	Solaire	18,5 GWh	< 10%	2023	12 ans	Contrat d'achat
PPA	Inde	Éolien	17 GWh	< 10%	2024	15 ans	Contrat d'achat
PPA	Roumanie	Solaire	12 GWh	< 10%	2023	20 ans	Contrat d'achat

En application de la norme IFRS 9, les contrats VPPA sont évalués à la juste valeur par résultat, à l'exception d'un contrat de VPPA qualifié de couverture (VPPA Pologne) dont les variations de juste valeur ont été comptabilisées dans les « autres éléments du résultat global ». Les impacts de la variation de juste valeur des VPPA sont globalement non significatifs à l'échelle du Groupe à la clôture de juin 2026.

Pour rappel, en 2025, 70 % de l'électricité consommée par le Groupe était d'origine décarbonée (67 % en 2024).

Contrats pour la différence sur le carbone (CCfD) - Allemagne

Nature et objectif du dispositif

Dans le cadre de sa politique climatique pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2045, le gouvernement allemand a lancé en 2024 un programme de contrats pour la différence sur le carbone (*Carbon Contracts for Difference* - CCfD) visant à soutenir la décarbonation des industries à forte intensité énergétique (acier, ciment, chimie, papier, verre). Dans l'objectif d'accélérer les investissements dans les procédés « bas carbone », ces contrats garantissent un prix de référence du CO₂ sur une durée pouvant aller jusqu'à 15 ans, afin de compenser le surcoût des technologies « bas carbone » par rapport aux procédés conventionnels. Le mécanisme est bilatéral :

- si le prix du CO₂ sur le marché est inférieur au prix de référence, l'État verse une compensation à l'entreprise ;
- si le prix du CO₂ sur le marché est supérieur au prix de référence, l'entreprise reverse la différence à l'État.

Le groupe Saint-Gobain a souscrit deux contrats avec le ministère fédéral de l'économie et de la protection du climat (BMWK) pour deux de ses usines présentes en Allemagne : une spécialisée dans la fabrication de vitrage et une autre dans la production de matériaux isolants à base de laine minérale. Ces contrats portent à la fois sur les dépenses d'investissements pour la construction d'installations « bas carbone » et sur les dépenses opérationnelles pour une durée de 15 ans. L'engagement du Groupe, inclut aux contrats, porte sur une réduction des émissions de 90 % par rapport à la technologie conventionnelle à la fin de la période contractuelle.

Traitement dans les comptes du Groupe

Les CCfD conclus par le Groupe avec le gouvernement allemand ont été analysés au regard des dispositions d'IFRS 9 dans la mesure où ils présentent les caractéristiques d'un instrument dérivé : leur valeur dépend notamment de l'évolution du prix du CO₂ sur le marché européen (EU ETS), ils ne nécessitent pas d'investissements initiaux significatifs, et ils donnent lieu à des règlements futurs entre les parties. Ainsi, conformément à IFRS 9, les deux contrats ont été comptabilisés à leur juste valeur lors de la reconnaissance initiale. À la date de clôture, ils ont été réévalués à leur juste valeur à hauteur de 311 millions d'euros (contre 311 millions d'euros au 31 décembre 2025) et la variation de juste valeur du premier semestre 2026 a été enregistrée en résultat opérationnel pour un montant non significatif. La détermination de la juste valeur repose sur des modèles de valorisation développés par un expert indépendant, intégrant notamment les prix *forward* du CO₂, la volatilité attendue et les taux d'actualisation. Par ailleurs, ces contrats remplissent également les critères d'une « subvention d'État ». La subvention correspond aux indemnités futures à recevoir du gouvernement allemand pour couvrir les surcoûts liés à la transition. À ce titre, à la date de comptabilisation initiale des contrats, un produit constaté d'avance a également été reconnu au passif du bilan pour le montant correspondant à la juste valeur du dérivé soit 281 millions d'euros. Il sera repris conformément à l'application d'IAS 20, soit en réduction du coût des actifs pour les aides à l'investissement, soit en produits au fur et à mesure de la comptabilisation des dépenses opérationnelles visées par les contrats. Au 30 juin 2026, le solde net restant à reprendre s'élève à 281 millions d'euros compte tenu de l'absence de dépenses éligibles encourues au cours du premier semestre 2026.

Mesure et suivi des émissions liées à la chaîne de valeur (« scope » 3)

Les catégories de « scope » 3 sur lesquelles le Groupe a un véritable levier d'actions et qui font l'objet d'une validation SBTi sont principalement les catégories amont (achats de matières premières et de produits de négoce, achats d'énergie, transports). Le Groupe poursuit ses travaux d'amélioration qualitative et quantitative des données disponibles, grâce à un mécanisme de suivi précis et régulier des émissions sur les principales catégories du « scope » 3, en vue d'une modélisation efficace et automatisée de ces données.

Sur la catégorie des achats de matières premières et de produits de négoce, il est désormais demandé aux principaux fournisseurs du Groupe (les plus contributeurs en matière d'émissions de CO₂) de fournir, via un portail dédié, leurs empreintes carbone et leurs ambitions.

Gestion des quotas de CO₂

Le groupe Saint-Gobain disposait, à la fin de l'exercice 2025, d'un stock de 3,4 millions de tonnes de quotas d'émission de gaz à effet de serre alloués par la Communauté européenne.

En complément, le Groupe a procédé à l'achat à terme, à maturité juillet 2026, de 0,2 million de tonnes de quotas de CO₂ dans le cadre du système EU ETS à un prix moyen de 66 euros la tonne, et à l'achat à terme de 0,14 million de quotas pour le Royaume-Uni à maturité janvier 2027 et 2028 à un prix moyen de 41 euros la tonne.

Ainsi le Groupe considère pouvoir conserver à fin juin 2026 une autosuffisance en quotas pour une période de plus de trois ans.

La comptabilisation des achats à terme de quotas de CO₂, utilise l'exception « *Own use* » de la norme IFRS 9, d'où une comptabilisation du nominal de ces achats en hors bilan pour les filiales, jusqu'à livraison des quotas.

Investissements durables, dépenses de Recherche et Développement, et autres dépenses en faveur du climat et de la préservation de l'environnement

Les investissements liés à la réduction des émissions de CO₂ sont suivis tous les mois dans le reporting financier du Groupe. Pour mémoire, en 2025, le Groupe a consacré 213 millions d'euros aux investissements industriels et dépenses de Recherche et Développement ciblés afin d'accélérer la réduction de ses émissions de CO₂ « scope » 1, 2 et 3.

Opérations de financement

Saint-Gobain a lancé en 2022 un « *Sustainability-Linked Bond* », dont une tranche de 500 millions d'euros à 10 ans est indexée sur deux objectifs de performance durable calculés à l'horizon de 2030 par rapport à l'année de référence 2017 (réduction des émissions de CO₂ de 33 % pour les « scopes » 1 et 2, et celle des déchets de production non recyclés de 80 %). En décembre 2023, Saint-Gobain a également signé un « *Sustainability-Linked Loan* » de 4 milliards d'euros à échéance initiale décembre 2028, avec deux options d'extension d'un an chacune ; la première, exercée fin 2024, a porté l'échéance actuelle à décembre 2029 ; sa marge est indexée sur trois indicateurs de performance liés à la feuille de route durable de Saint-Gobain à l'horizon 2030, par rapport à l'année de référence 2017 (réduction de 33 % en absolu des émissions de CO₂ pour les « scopes » 1 et 2, réduction de 80 % des déchets de production non recyclés et taux de fréquence d'accidents inférieur ou égal à 1,5 pour 1 million d'heures travaillées). Enfin, en mars 2024, Saint-Gobain a lancé sa première émission obligataire verte avec une double tranche (1 milliard d'euros à 6 ans avec un coupon de 3,375 %, et 1 milliard d'euros à 10 ans avec un coupon de 3,625 %). Les fonds levés ont servi à financer des projets alignés sur la taxonomie européenne et le rapport d'allocation et d'impact de cette émission est disponible sur le site internet du Groupe.

3.3 Gouvernance

Comités RSE

Un Comité RSE est établi au sein du Conseil d'administration, ainsi qu'au sein du Comité exécutif du Groupe.

Prix interne du carbone

Le Groupe a fixé ses prix internes du carbone à 100 euros la tonne de CO₂ pour l'évaluation de ses décisions d'investissement, et à 200 euros la tonne pour ses projets de R&D.

Politique de rémunération des dirigeants

Considérant l'enjeu du changement climatique comme stratégique pour le Groupe, la réduction des émissions de CO₂ est un indicateur de performance intégré aux plans de rémunérations à court et à long terme des dirigeants du Groupe. Concernant les plans de long terme, la pondération des critères RSE s'élève à 20 % et celle des rémunérations variables annuelles à 15 %. Le poids des objectifs CO₂ est de 10 % pour les plans de long terme et de 5 % pour les rémunérations variables annuelles.

3.4 Tests de la valeur des actifs et émissions nettes de CO₂

Comme indiqué dans la partie concernant le suivi de la valeur des actifs (cf. Note 7.5.3, p. 380 du chapitre 7 du DEU au 31 décembre 2025), le Groupe intègre, dans ses tests annuels sur la valeur des actifs, la sensibilité à l'évolution du prix des quotas de CO₂.

Pour rappel, ces analyses n'ont pas conduit à l'identification de dépréciation des actifs nets au sein des groupes d'UGT, la marge de manoeuvre constatée (*headroom*) étant positive pour l'ensemble des groupes d'UGT.

3.5 Évaluation de l'impact des éléments climatiques sur les actifs du Groupe

Pour rappel, Saint-Gobain a initié en 2023 une étude sur les actifs de près de 500 sites industriels et logistiques les plus importants, avec un cabinet externe afin d'identifier son exposition aux risques physiques liés à l'impact du changement climatique (inondations, feux de forêt, cyclones, tempêtes, sécheresse et stress thermique), ainsi que des tremblements de terre, sur ses activités. Cette étude confirme que les risques identifiés ne présentent pas de matérialité financière significative pour le Groupe. L'actualisation de cette étude, réalisée en 2024 et complétée par 51 sites australiens de CSR, a confirmé les conclusions de l'étude menée en 2023.

3.6 Évolution réglementaire

Le Groupe continue d'analyser les impacts et travaille à la mise en œuvre des évolutions réglementaires en lien avec le changement climatique et la transition énergétique.

NOTE 4 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1 Principes comptables liés au périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés résumés du Groupe comprennent les comptes de la Compagnie de Saint-Gobain et de toutes ses filiales contrôlées, des sociétés contrôlées conjointement et des sociétés sous influence notable.

Au premier semestre 2026, les pays appliquant la norme IAS 29 « information financière dans les économies hyperinflationnistes » sont les suivants :

Argentine

L'Argentine est, depuis le 1^{er} juillet 2018, considérée comme un pays en hyperinflation. La norme IAS 29 s'applique donc aux entités dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin (selon la table d'inflation FACPCE).

Liban

Le Liban est considéré depuis octobre 2020 comme un pays en hyperinflation. La norme IAS 29 est ainsi devenue applicable, à compter du 31 décembre 2020, aux entités dont la monnaie fonctionnelle est la livre libanaise.

Le Groupe est faiblement exposé au Liban, le chiffre d'affaires et le total des actifs non courants représentent moins de 0,2 % des données consolidées du Groupe.

Turquie

Avec un taux d'inflation cumulée sur 3 ans supérieur à 100 % depuis février 2022, la Turquie a été intégrée en mars 2022 dans la liste des économies hyperinflationnistes. La norme IAS 29 s'applique donc aux entités dont la monnaie fonctionnelle est la livre turque.

4.2 Évolution du périmètre de consolidation

Les principales évolutions du périmètre de consolidation du Groupe au cours du premier semestre 2026 sont présentées ci-après :

Le Groupe a réalisé quatre acquisitions d'entités ou de groupes d'actifs contrôlés, pour un prix d'acquisition total de 17 millions d'euros.

Le Groupe a également procédé à huit cessions d'entités ou de groupes d'actifs contrôlés pour un prix de vente net des frais de cessions de 199 millions d'euros.

4.2.1 Principales acquisitions du premier semestre 2026

Les acquisitions d'entités ou de groupes d'actifs contrôlés représentent un chiffre d'affaires et un EBITDA en année pleine d'environ respectivement 21 millions d'euros et 2 millions d'euros.

La principale acquisition du premier semestre 2026 est détaillée ci-après :

- Le 25 février 2026, Saint-Gobain a annoncé l'acquisition des sociétés Grout Techniek B.V. (Pays-Bas) et Grout Techniek BV (Belgique), spécialisées dans les solutions pour infrastructures et bâtiments.

L'identification et l'évaluation des actifs acquis, des passifs assumés et des dettes reprises à leur juste valeur (exercice de PPA : Purchase Price Allocation) des acquisitions du premier semestre 2026 ont démarré courant 2026 et seront finalisées dans les 12 mois suivant la date d'acquisition.

4.2.2 Principales cessions du premier semestre 2026

Les cessions d'entités ou de groupes d'actifs contrôlés représentent un chiffre d'affaires d'environ 803 millions d'euros en année pleine.

Les principales sorties de périmètre du premier semestre 2026 sont les suivantes :

- Le 29 mai 2026, Saint-Gobain a finalisé la cession de son activité de distribution de systèmes de ventilation dans les pays nordiques à Airvance Group, dont la signature avait été annoncée le 10 avril 2026.
- Le 31 mai 2026, Saint-Gobain a finalisé :
 - la cession de HKO en Allemagne et de sa filiale française Deltec, spécialisées dans la production de composants de textiles techniques destinés à l'isolation à haute température.
 - la cession de Telhanorte, sa chaîne de distribution de matériaux de construction au Brésil, dont la signature avait été annoncée le 4 mai 2026 ;
- Le 30 juin 2026, Saint-Gobain a finalisé la cession de son activité de distribution de carrelage dans les pays nordiques au groupe Ecco, société de capital-risque et fonds d'investissement, dont la signature avait été annoncée le 26 mai 2026.

4.3 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

La cession de Saint-Gobain Distribuição Brasil Ltda au Brésil, société de distribution de matériaux de construction, a été finalisée le 31 mai 2026. Par ailleurs, l'entité Calders & Grandidge au Royaume-Uni a été cédée le 7 janvier 2026.

À la clôture du 30 juin 2026, ces entités ne sont donc plus incluses dans les actifs et passifs détenus en vue de la vente.

Par ailleurs, avec les annonces récentes du Groupe, les actifs et passifs détenus en vue de la vente au 30 juin 2026 incluent désormais principalement :

- Les activités de Canalisation en Amérique latine ;
- Les activités Dahl de distribution spécialisée en Suède, en Norvège et au Danemark.

Ces projets de cessions s'inscrivent dans la poursuite de la stratégie d'optimisation du portefeuille de Saint-Gobain, visant à améliorer le profil de croissance et de rentabilité du Groupe.

Les critères relatifs aux classements des actifs et passifs en actifs et passifs destinés à être cédés étant remplis, les comptes de bilan de ces entités ont été regroupés et évalués au 30 juin 2026 conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, sur les postes « Actifs et passifs détenus en vue de la vente » du bilan consolidé.

Pour des raisons de confidentialité, les positions au 30 juin 2026 n'ont pas été détaillées par société.

Le détail des actifs et passifs détenus en vue de la vente est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2026	31 déc. 2025
Immobilisations incorporelles, corporelles et droits d'usage et autres actifs non courants	943	26
Stocks, créances clients, autres créances	908	76
Disponibilités et équivalents de trésorerie	31	33
ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	1 882	135
Provisions pour retraites et avantages au personnel	54	0
Autres provisions et passifs, courants et non courants	59	28
Dettes fournisseurs, autres dettes et autres passifs courants	724	70
Dettes financières, emprunts à moins d'un an et banques créditrices	344	42
PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	1 181	140
ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE - NET	701	(5)

4.4 Évolution du nombre de sociétés consolidées

Au 30 juin 2026, le nombre de sociétés consolidées est de 968 (988 au 31 décembre 2025) dont 91 (94 au 31 décembre 2025) consolidées selon la méthode de la mise en équivalence et partenariats.

4.5 Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du Groupe

Au 30 juin 2026, les engagements d'achats irrévocables liés au périmètre du Groupe s'élèvent à environ 88 millions d'euros.

NOTE 5 ÉLÉMENTS COURANTS DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

5.1 Éléments du compte de résultat

5.1.1 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel par nature est détaillé ci-dessous :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025
CHIFFRE D'AFFAIRES ET PRODUITS ACCESSOIRES	23 595	23 852
Charges de personnel :		
Salaires et charges sociales	(4 825)	(4 892)
Rémunérations en actions ⁽¹⁾	(42)	(54)
Retraites et avantages au personnel	(7)	(82)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des droits d'usage ⁽²⁾	(1 097)	(1 065)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles	23	14
Autres ⁽³⁾	(15 053)	(14 970)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 594	2 803
Autres produits opérationnels	82	34
Autres charges opérationnelles ⁽²⁾	(473)	(272)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(391)	(238)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	2 203	2 565

⁽¹⁾ Les rémunérations en actions (charges IFRS 2) sont détaillées en Note 6, p. 25.

⁽²⁾ Le total des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles, incorporelles, des droits d'usage, et des amortissements des actifs incorporels liés aux PPA s'élève à 1 238 millions d'euros au premier semestre 2026 contre 1 211 millions d'euros au premier semestre 2025.

⁽³⁾ Le poste « Autres » du résultat d'exploitation correspond aux coûts des marchandises vendues, rabais fournisseurs et frais de distribution des entités de Distribution ainsi qu'aux frais de transport, coûts des matières premières et autres coûts de production dans les autres entités. Il comprend également les frais de recherche et développement comptabilisés en charges d'exploitation qui s'élèvent à 293 millions d'euros au premier semestre 2026 (301 millions d'euros au premier semestre 2025).

5.1.2 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont détaillés ci-dessous :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025
Dépréciations d'actifs ⁽¹⁾	(73)	(32)
Amortissements des actifs incorporels liés aux PPA ⁽²⁾	(141)	(146)
Autres éléments opérationnels ⁽³⁾	(193)	(44)
Plus-values de cession des actifs immobilisés	82	34
Pertes et profits hors exploitation ⁽⁴⁾	(66)	(50)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(391)	(238)

⁽¹⁾ Le poste « Dépréciations d'actifs » inclut les dépréciations sur les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles, les droits d'usage, les actifs destinés à être cédés et les autres actifs.

⁽²⁾ Les amortissements des marques et des relations clientèles sont reconnus séparément en « Autres produits et charges opérationnels », avec les autres pertes et profits liés aux regroupements d'entreprises, qui ne participent pas à la mesure de la performance des Segments opérationnels du Groupe.

⁽³⁾ En 2026 comme en 2025, les autres éléments opérationnels comprennent notamment les moins-values de cession, les mises au rebut d'immobilisations, les frais d'acquisition, les ajustements de prix d'acquisition encourus lors des regroupements d'entreprises et les impacts de la variation de juste valeur des contrats VPPA et CCfD.

⁽⁴⁾ Les pertes et profits hors exploitation comprennent notamment les charges associées aux litiges et aux restructurations.

5.2 Informations sectorielles

En application de la norme IFRS 8, l'information sectorielle suit l'organisation interne du Groupe telle que présentée à la Direction générale. Le Groupe présente ainsi les informations par Segment conformément au *reporting* interne existant au 30 juin 2026.

Dans le cadre de la nouvelle organisation mise en place en 2025, la structure du Groupe est désormais constituée de quatre grandes régions. L'information sectorielle est présentée par Segments de la façon suivante :

- **région Europe du Nord**, qui regroupe les pays nordiques, le Royaume-Uni, l'Irlande, la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, l'Europe de l'Est et la Russie ;
- **région Europe du Sud – Moyen-Orient (MO) & Afrique**, composée de la France, du Benelux, des pays de la Méditerranée, du Moyen-Orient et de l'Afrique ;
- **région Amériques**, qui comprend l'Amérique du Nord et l'Amérique latine ;
- **région Asie Pacifique**, qui inclut l'Asie, l'Australie et l'Inde ;
- **Autres**, comprenant les différentes *holdings* du Groupe.

Les données sectorielles des premiers semestres de 2026 et 2025 par Segments, en application de la nouvelle organisation mise en place au 1^{er} juillet 2025, sont les suivantes :

Premier semestre 2026

(en millions d'euros)	Europe du Nord	Europe du Sud – MO & Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	Autres ⁽¹⁾	Total Groupe ⁽²⁾
Chiffre d'affaires et produits accessoires	7 026	8 388	6 366	2 661	(846)	23 595
Résultat d'exploitation	627	671	990	372	(66)	2 594
Résultat des sociétés mises en équivalence	6	6	4	50	0	66
Amortissements d'exploitation	317	361	259	121	39	1 097
Dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	0	41	1	(3)	66
EBITDA	912	1 017	1 240	491	(35)	3 625
Investissements incorporels et corporels ⁽³⁾	124	177	197	119	47	664

⁽¹⁾ La colonne « Autres » correspond aux *holdings* et à l'élimination des opérations intra-Groupe pour le chiffre d'affaires interne.

⁽²⁾ Les chiffres d'affaires de la France et des États-Unis représentent respectivement 5 570 millions d'euros et 3 813 millions d'euros.

⁽³⁾ Les investissements incorporels et corporels n'incluent pas les droits d'usage.

Premier semestre 2025

(en millions d'euros)	Europe du Nord	Europe du Sud – MO & Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	Autres ⁽¹⁾	Total Groupe ⁽²⁾
Chiffre d'affaires et produits accessoires	7 015	8 214	6 859	2 610	(846)	23 852
Résultat d'exploitation	637	631	1 256	348	(69)	2 803
Résultat des sociétés mises en équivalence	5	(5)	8	6	0	14
Amortissements d'exploitation	312	351	242	125	35	1 065
Dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles	19	8	(1)	0	0	26
EBITDA	917	998	1 470	470	(37)	3 818
Investissements incorporels et corporels ⁽³⁾	130	151	280	105	45	711

⁽¹⁾ La colonne « Autres » correspond aux *holdings* et à l'élimination des opérations intra-Groupe pour le chiffre d'affaires interne.

⁽²⁾ Les chiffres d'affaires de la France et des États-Unis représentent respectivement 5 512 millions d'euros et 4 286 millions d'euros.

⁽³⁾ Les investissements incorporels et corporels n'incluent pas les droits d'usage.

Aucun client externe ne représente individuellement 10 % ou plus du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

5.3 Indicateurs de performance

5.3.1 EBITDA

L'EBITDA résulte du calcul du résultat d'exploitation avant amortissements d'exploitation des immobilisations corporelles, incorporelles et des droits d'usage et après prise en compte des pertes et des profits hors exploitation.

Il s'élève à 3 625 millions d'euros au premier semestre 2026 (3 818 millions d'euros au premier semestre 2025).

Son calcul est le suivant :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025
Résultat d'exploitation	2 594	2 803
Amortissements d'exploitation des immobilisations corporelles et incorporelles	719	697
Amortissements d'exploitation des droits d'usage	378	368
Pertes et profits hors exploitation	(66)	(50)
EBITDA	3 625	3 818

5.3.2 Résultat net courant

Le résultat net courant correspond au résultat après impôts et intérêts ne donnant pas le contrôle, diminué des plus ou moins-values de cession, des dépréciations d'actifs, des amortissements des actifs incorporels liés aux PPA, des frais d'acquisitions IFRS 3, des autres éléments non courants (notamment les provisions non récurrentes significatives et les impacts liés à l'hyperinflation) et des impôts et intérêts ne donnant pas le contrôle y afférents.

Le résultat net courant s'élève à 1 684 millions d'euros au premier semestre 2026 (1 797 millions d'euros au premier semestre 2025). Rapporté au nombre moyen pondéré de titres en circulation au 30 juin (489 592 544 actions en 2026, 495 096 191 actions en 2025), il représente un bénéfice net courant par action de 3,44 euros au premier semestre 2026 contre 3,63 euros au premier semestre 2025.

L'écart entre le résultat net et le résultat net courant s'explique de la façon suivante :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	1 417	1 629
Déduction faite des éléments suivants :		
Résultat de cession d'actifs	(99)	(6)
Dépréciations d'actifs	(73)	(32)
Amortissements des actifs incorporels liés aux PPA	(141)	(146)
Frais d'acquisitions IFRS 3	(2)	(13)
Autres éléments non courants*	(16)	(24)
Impact des intérêts ne donnant pas le contrôle	(1)	2
Effets d'impôts sur les éléments non courants	65	51
RÉSULTAT NET COURANT (PART DU GROUPE)	1 684	1 797

* Le poste « Autres éléments non courants » inclut notamment l'impact lié à l'hyperinflation pour un montant de -13 millions d'euros au premier semestre 2026 contre -23 millions d'euros au premier semestre 2025.

5.4 Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement se compose des éléments suivants :

(en millions d'euros)	30 juin 2026	31 déc. 2025
VALEUR NETTE DES STOCKS	6 873	6 895
CRÉANCES CLIENTS VALEUR NETTE	5 896	4 737
Autres créances d'exploitation	1 468	1 287
Autres créances hors exploitation	434	425
AUTRES CRÉANCES VALEUR NETTE	1 902	1 712
CRÉANCES D'IMPÔTS COURANTS	109	149
DETTES FOURNISSEURS	6 822	6 809
Autres dettes d'exploitation	4 535	4 697
Autres dettes hors exploitation*	668	847
AUTRES DETTES	5 203	5 544
DETTES D'IMPÔTS COURANTS	290	172
Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation (lié à l'activité)	2 880	1 413
Besoin en Fonds de Roulement Hors Exploitation (y compris créances et dettes d'impôts courants)	(415)	(445)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	2 465	968

* Les autres dettes hors exploitation comprennent les fournisseurs d'immobilisations, les subventions reçues et les autres dettes diverses hors exploitation (cf. Note 5.4.2, p. 23).

5.4.1 Stocks

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, les stocks se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2026	31 déc. 2025
Valeur brute		
Matières premières	2 228	2 038
En-cours de production	577	555
Produits finis	4 720	4 977
VALEUR BRUTE DES STOCKS	7 525	7 570
Provisions pour dépréciation		
Matières premières	(242)	(250)
En-cours de production	(22)	(20)
Produits finis	(388)	(405)
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS	(652)	(675)
VALEUR NETTE DES STOCKS	6 873	6 895

La valeur nette des stocks s'élève à 6 873 millions d'euros au 30 juin 2026 comparée à 6 895 millions d'euros au 31 décembre 2025. Les dépréciations de stocks comptabilisées en charges au premier semestre 2026 s'élèvent à 116 millions d'euros (131 millions d'euros au premier semestre 2025). Les reprises de dépréciations de stocks ont été comptabilisées pour un montant de 125 millions d'euros au premier semestre 2026 (130 millions d'euros au premier semestre 2025).

5.4.2 Créances et dettes d'exploitation et hors exploitation

Créances clients et autres créances

Les créances clients et les autres créances se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2026	31 déc. 2025
Valeur brute	6 311	5 173
Provisions pour dépréciation	(415)	(436)
CRÉANCES CLIENTS VALEUR NETTE	5 896	4 737
Rabais obtenus et avances versées aux fournisseurs	536	484
Créances sociales	53	32
Créances fiscales d'exploitation (hors impôts sur les sociétés)	478	436
Créances diverses d'exploitation	407	341
Autres créances hors exploitation*	437	425
Provisions pour dépréciation des autres créances	(9)	(6)
AUTRES CRÉANCES VALEUR NETTE	1 902	1 712

* Les autres créances hors exploitation comprennent notamment la valeur des dérivés valorisés dans le cadre des CCfD (cf. Note 3.2, p. 14).

Comptes consolidés résumés du groupe Saint-Gobain

Au premier semestre 2026, l'impact des variations de provisions et des pertes sur créances irrécouvrables s'est traduit par une charge de 18 millions d'euros contre 24 millions d'euros au premier semestre 2025.

Les pertes sur créances irrécouvrables s'élèvent à 26 millions d'euros contre 22 millions d'euros au premier semestre 2025.

Les créances clients au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 sont détaillées par échéance dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Valeur brute		Dépréciation		Valeur nette	
	30 juin 2026	31 déc. 2025	30 juin 2026	31 déc. 2025	30 juin 2026	31 déc. 2025
CRÉANCES CLIENTS NON ÉCHUES	5 351	4 182	(68)	(80)	5 283	4 102
depuis moins d'un mois	386	402	(32)	(39)	354	363
entre un mois et trois mois	159	178	(32)	(44)	127	134
depuis plus de trois mois	415	411	(283)	(273)	132	138
CRÉANCES CLIENTS ÉCHUES	960	991	(347)	(356)	613	635
CRÉANCES CLIENTS	6 311	5 173	(415)	(436)	5 896	4 737

Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et les autres dettes se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2026	31 déc. 2025
DETTE FOURNISSEURS	6 822	6 809
Acomptes reçus et rabais accordés aux clients	1 719	1 933
Fournisseurs d'immobilisations	216	363
Subventions reçues	65	74
Dettes sociales	1 474	1 600
Dettes fiscales (hors impôt sur les sociétés)	607	501
Autres dettes diverses d'exploitation	735	663
Autres dettes diverses hors exploitation*	387	410
AUTRES DETTES	5 203	5 544

* Les autres dettes diverses hors exploitation comprennent notamment les produits constatés d'avance au titre des CCfD (cf. Note 3.2, p. 14).

5.5 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

Au 30 juin 2026, les engagements d'achats irrévocables s'élèvent à 3 401 millions d'euros (3 045 millions d'euros au 31 décembre 2025).

Dans le cadre des cessions de filiales, le Groupe peut être amené à donner des garanties de passif. Il est constitué une provision chaque fois qu'un risque est identifié et qu'une estimation du coût est possible.

Les autres engagements n'ont pas varié de manière significative.

NOTE 6 CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

6.1 Provisions pour retraites et avantages au personnel

6.1.1 Description des régimes à prestations définies

Les principaux régimes à prestations définies du Groupe sont identiques à ceux mentionnés dans les comptes consolidés du 31 décembre 2025.

Au Royaume-Uni, l'opération d'externalisation partielle du financement de certains engagements de retraite, initiée en 2025, a été finalisée et est entrée en vigueur en janvier 2026. Cette opération s'est traduite par le transfert à une compagnie d'assurance d'engagements relatifs aux retraités de la plupart des entités industrielles, pour un montant de 456 millions de livres sterling. Conformément aux dispositions convenues, le financement a été réalisé à partir des actifs existants dans le fonds et n'a, en conséquence, pas eu d'impact sur la trésorerie du Groupe.

Les gains de réduction de régimes comptabilisés au premier semestre 2026 comprennent la mise en œuvre du Pacte social Viager au sein de Saint-Gobain PAM Canalisation et Saint-Gobain PAM Holding en France et la modification du régime de couverture médicale après le départ à la retraite aux États-Unis, pour un total d'environ 80 millions d'euros.

En France, l'article 17 de la loi de finances de 2026 a mis fin à l'exonération fiscale des revenus perçus sur la gratification des médailles du travail, privant de fondement la tolérance qui prévoyait une exonération de charges sociales. Ce changement, applicable au 1^{er} janvier 2027, a été considéré comme un coût des services passés dès le 30 juin 2026 et a été comptabilisé en charges pour un montant d'environ 9 millions d'euros.

6.1.2 Hypothèses de taux

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'augmentation de salaires retenues pour l'évaluation des engagements et des fonds de retraites tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'actualisation sont établis par zone ou pays sur la base de l'observation des taux obligataires au 30 juin 2026.

Pour la zone euro (y compris la France), deux taux d'actualisation en fonction de la durée des régimes sont déterminés à partir d'un modèle de courbe de taux développé par un cabinet d'actuariat indépendant : un taux pour les régimes de durée inférieure ou égale à 13 ans en 2026 (identique à 2025), et un taux pour les régimes de durée supérieure à 13 ans en 2026 (identique à 2025).

Les taux utilisés au premier semestre 2026 dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs sont les suivants :

(en pourcentage)	Zone euro (y compris France)		Royaume-Uni	États-Unis
	Plans à durée courte	Plans à durée longue		
Taux d'actualisation	4,14 %	4,32 %	6,00 %	5,60 %
Taux d'inflation	2,00 %		CPI 2,45% RPI 2,85%	2,50 %

Les taux utilisés en 2025 dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs étaient les suivants :

(en pourcentage)	Zone euro (y compris France)		Royaume-Uni	États-Unis
	Plans à durée courte	Plans à durée longue		
Taux d'actualisation	4,13 %	4,31 %	5,60 %	5,30 %
Taux d'inflation	2,00 %		CPI 2,35% RPI 2,75%	2,50 %

Ces trois zones représentent la quasi-totalité de l'engagement et la révision des hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation et les taux d'inflation, a contribué à diminuer l'engagement, et par conséquent la provision, d'un montant de 126 millions d'euros.

Les rendements dégagés sur la quasi-totalité des fonds sont de 101 millions d'euros inférieurs aux rendements prévisionnels, entraînant une augmentation de la provision du même montant.

6.1.3 Détail et évolution des engagements de retraites, d'indemnités de départ en retraites et de prévoyance des retraités

Valeur nette comptable des provisions

Les provisions pour engagements de retraites et autres engagements sociaux sont constituées de :

(en millions d'euros)	30 juin 2026	31 déc. 2025
Engagements de retraites	705	804
Indemnités de fin de carrière	296	283
Prévoyance des retraités	168	217
TOTAL DES PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET PRÉVOYANCE DES RETRAITÉS	1 169	1 304
Couverture médicale	41	38
Incapacité de longue durée	1	3
Autres avantages à long terme	109	99
TOTAL DES PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL	1 320	1 444

Les provisions pour l'ensemble des autres avantages à long terme s'élèvent à 151 millions d'euros au 30 juin 2026 (140 millions d'euros au 31 décembre 2025).

Le montant des engagements nets de retraites et prévoyance des retraités hors autres avantages à long terme se décompose entre actif et passif de la manière suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2026	31 déc. 2025
Engagements provisionnés – passif	1 169	1 304
Engagements financés d'avance – actif	(328)	(332)
ENGAGEMENTS NETS DE RETRAITES ET PRÉVOYANCE DES RETRAITES	841	972

Variation des provisions pour retraites et prévoyance des retraités

L'évolution des engagements de retraites et prévoyance des retraités s'explique de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2025	972
Variations	
Charges opérationnelles	(13)
Coût financier / rendement calculé des fonds	19
Écarts actuariels et plafonnement de l'actif	(25)
Contributions aux fonds et prestations versées	(48)
Écarts de conversion	6
Évolution du périmètre et reclassements	(14)
Passifs détenus en vue de vente	(56)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	(131)
SITUATION AU 30 JUIN 2026	841

6.2 Paiements en actions

6.2.1 Plan d'Épargne du Groupe (PEG)

Le Plan d'Épargne du Groupe (PEG) est ouvert à tous les salariés français ainsi qu'aux salariés de la plupart des autres pays où le Groupe est présent. Une condition minimale d'ancienneté dans le Groupe de trois mois est requise pour pouvoir bénéficier du PEG. Les salariés investissent dans des actions Saint-Gobain à un cours préférentiel. Ces actions sont détenues, selon les pays, soit directement soit par l'intermédiaire des fonds communs de placement du PEG ; elles ne peuvent être cédées pendant une période incompressible de cinq ou dix années, sauf événements exceptionnels. Le prix de souscription est celui fixé par le Président-Directeur général de la Compagnie de Saint-Gobain sur délégation du Conseil d'administration. Il correspond à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Saint-Gobain sur Euronext Paris aux 20 séances de bourse qui précèdent la décision avec application d'une décote de 20 %, conformément aux dispositions légales, aux résolutions de l'Assemblée générale et aux délibérations du Conseil d'administration. Les salariés bénéficient également d'un abondement de l'entreprise qui est enregistré en charges dans les comptes du Groupe.

Au premier semestre 2026, le groupe Saint-Gobain a mis en œuvre un nouveau plan d'épargne Groupe. Le prix de référence est de 77,87 euros (96,09 euros en 2025), soit, après décote de 20 %, un prix de souscription de 62,30 euros (76,88 euros en 2025) qui a été arrêté par décision du Directeur général le 23 mars 2026.

Le Groupe a émis au titre du PEG 3 835 499 actions nouvelles (3 131 501 actions en 2025) de quatre euros de nominal réservées à ses salariés, à un prix moyen de 62,30 euros (76,88 euros en 2025) représentant une augmentation de capital de 238 millions d'euros (240 millions d'euros en 2025) nette des frais y afférant.

Une charge IFRS 2 mesurant l'avantage offert aux salariés a été enregistrée pour un montant de 10,2 millions d'euros au premier semestre 2026, contre 29,5 millions d'euros en 2025.

6.2.2 Plans d'options sur actions

La Compagnie de Saint-Gobain a mis en œuvre, jusqu'en 2018, des plans d'options sur actions réservés à certaines catégories de personnel.

Depuis 2019, aucun plan d'options sur actions n'a été mis en œuvre.

De même qu'en 2025, la charge IFRS 2 correspondant à l'amortissement des plans attribués antérieurement est nulle au premier semestre 2026.

6.2.3 Attribution d'actions de performance

Depuis 2009, des plans d'attribution gratuite d'actions de performance à émettre réservés à certaines catégories de personnel ont également été mis en œuvre.

Au 30 juin 2026, quatre plans d'attribution d'actions de performance, autorisés par le Conseil d'administration en 2022, 2023, 2024 et le 27 novembre 2025, sont en cours.

Au cours du premier semestre 2026, aucun nouveau plan n'a été mis en œuvre.

Le montant de la charge IFRS 2 enregistré au premier semestre 2026 au titre de ces plans s'élève à 32,2 millions d'euros (24,0 millions d'euros au premier semestre 2025).

NOTE 7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET DROITS D'USAGE

Les variations des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des droits d'usage au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 sont détaillées ci-dessous :

(en millions d'euros)	Ecarts d'acquisition	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Droits d'usage	Total
Au 1^{er} janvier 2025					
Valeur brute	15 776	7 291	37 528	7 066	67 661
Amortissements et dépréciations cumulés	(1 540)	(2 442)	(22 648)	(4 058)	(30 688)
VALEUR NETTE	14 236	4 849	14 880	3 008	36 973
Variations					
Acquisitions		164	1 885	752	2 801
Cessions		(5)	(371)	(2)	(378)
Dotation aux amortissements*		(403)	(1 281)	(747)	(2 431)
Dépréciations	(87)	(35)	(51)	(23)	(196)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	(792)	(310)	(666)	(36)	(1 804)
Évolution du périmètre et autres variations	1 044	1 036	158	31	2 269
Actifs détenus en vue de la vente			2		2
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	165	447	(324)	(25)	263
Au 31 décembre 2025					
Valeur brute	15 863	7 976	36 928	7 287	68 054
Amortissements et dépréciations cumulés	(1 462)	(2 680)	(22 372)	(4 304)	(30 818)
VALEUR NETTE	14 401	5 296	14 556	2 983	37 236
Variations					
Acquisitions		72	592	487	1 151
Cessions		(1)	(17)	(2)	(20)
Dotation aux amortissements*		(200)	(660)	(378)	(1 238)
Dépréciations	(42)	(1)	(18)	(5)	(66)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	269	84	319	32	704
Évolution du périmètre et autres variations	(44)	13	(34)	(91)	(156)
Actifs détenus en vue de la vente	(226)	(299)	(87)	(312)	(924)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	(43)	(332)	95	(269)	(549)
Au 30 juin 2026					
Valeur brute	15 795	7 702	37 459	6 630	67 586
Amortissements et dépréciations cumulés	(1 437)	(2 738)	(22 808)	(3 916)	(30 899)
VALEUR NETTE	14 358	4 964	14 651	2 714	36 687

* La ligne « Dotation aux amortissements » du poste « Autres immobilisations incorporelles » inclut les amortissements des actifs incorporels liés aux PPA, s'élevant à 141 millions d'euros au premier semestre 2026 (146 millions d'euros au premier semestre 2025).

7.1 Écarts d'acquisition

Au premier semestre 2026, les évolutions du périmètre correspondent principalement aux cessions des activités de ventilation et de carrelage dans les pays nordiques.

Des pertes de valeur ont par ailleurs été constatées pour un total de 42 millions d'euros sur des actifs isolés sur la période.

Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluent principalement les incidences de la variation de change du dollar américain, du dollar australien, de la couronne norvégienne, du peso mexicain et de la livre turque.

En 2025, les évolutions du périmètre correspondaient principalement aux entrées de périmètre pour un montant total de 1 054 millions d'euros, avec notamment l'acquisition de Fosroc pour 422 millions d'euros et Ovniver pour 422 millions d'euros.

Des pertes de valeur avaient été constatées pour un total de 87 millions d'euros sur des actifs isolés sur la période. Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluait principalement les incidences de la variation de change du dollar américain, du dollar canadien, de la livre sterling, de la roupie indienne, du dollar australien et du peso argentin.

7.2 Autres immobilisations incorporelles

Au premier semestre 2026, les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluent principalement les incidences de la variation de change du dollar américain, du peso mexicain, du dollar australien et de la nouvelle livre turque.

En 2025, les évolutions du périmètre correspondaient principalement aux ajustements de PPA liés à l'acquisition de Fosroc sur la relation clientèle, la marque et la propriété intellectuelle pour respectivement 502 millions d'euros, 110 millions d'euros et 39 millions d'euros. Elles comprenaient également les ajustements de PPA d'Ovniver sur la relation clientèle et la marque pour respectivement 259 millions d'euros et 54 millions d'euros.

Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluaient principalement les incidences de la variation de change du dollar américain, du dollar canadien, de la roupie indienne, de la livre sterling et du dollar australien.

7.3 Immobilisations corporelles

Au premier semestre 2026, les évolutions du périmètre correspondent principalement aux sorties de périmètre en Europe du Nord.

Des pertes de valeur ont par ailleurs été constatées pour un total de 18 millions d'euros sur des actifs isolés sur la période.

Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluent principalement les incidences de la variation de change du dollar américain, du dollar australien, du peso mexicain, du real brésilien et du yuan chinois.

En 2025, les évolutions du périmètre correspondaient principalement aux entrées de périmètre avec notamment l'acquisition d'Ovniver pour 69 millions d'euros, de His Yalitim pour 48 millions d'euros et les acquisitions de Kilwaughter et de Fosroc pour respectivement 37 millions d'euros et 21 millions d'euros. Des pertes de valeur avaient par ailleurs été constatées pour un total de 51 millions d'euros.

Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluaient principalement les incidences de la variation de change du dollar américain, de la roupie indienne, du dollar australien, du dollar canadien et du yuan chinois.

7.4 Droits d'usage relatifs aux contrats de location

Au 30 juin 2026, les droits d'usage relatifs aux contrats de location correspondent principalement aux terrains et constructions pour 2 169 millions d'euros (2 420 millions d'euros au 31 décembre 2025) et aux matériels et outillages pour 545 millions d'euros (563 millions d'euros au 31 décembre 2025).

7.5 Suivi de la valeur

Le Groupe réalise pour la clôture de décembre et en cas d'indice de perte de valeur des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, droits d'usage, écarts d'acquisition, actifs des sociétés mises en équivalence et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité, estimée, soit par une approche dite « simplifiée » qui repose sur une valorisation par multiple d'EBITDA, soit par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour l'ensemble des UGT, l'analyse des performances du premier semestre 2026, des perspectives envisagées et du contexte macroéconomique (voir Note 2.2 p. 11) ne font ressortir aucun indicateur de pertes de valeurs (*trigger events*) de nature à déclencher un test de dépréciation des actifs.

Le Groupe n'a pas identifié de variation significative par rapport aux estimations du 31 décembre 2025.

NOTE 8 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les variations des autres actifs non courants sont analysées ci-dessous :

(en millions d'euros)	Titres de participation	Prêts, dépôts, cautions et autres créances financières	Total des autres actifs non courants
Au 1^{er} janvier 2025			
Valeur brute	390	375	765
Provisions pour dépréciation	(8)	(22)	(30)
VALEUR NETTE	382	353	735
Variations			
Augmentations/(diminutions)	26	124	150
Dotations/reprises des provisions pour dépréciation	(2)	(13)	(15)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	(11)	(20)	(31)
Transferts et autres variations		43	43
Évolution du périmètre	(203)	19	(184)
Variation de juste valeur	(38)	(3)	(41)
Actifs détenus en vue de la vente		(5)	(5)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	(228)	145	(83)
Au 31 décembre 2025			
Valeur brute	165	523	688
Provisions pour dépréciation	(11)	(25)	(36)
VALEUR NETTE	154	498	652
Variations			
Augmentations/(diminutions)	(2)	152	150
Dotations/reprises des provisions pour dépréciation		(4)	(4)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	1	11	12
Transferts et autres variations		41	41
Évolution du périmètre	(15)	(21)	(36)
Variation de juste valeur	(15)		(15)
Actifs détenus en vue de la vente		9	9
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	(31)	188	157
Au 30 juin 2026			
Valeur brute	141	704	845
Provisions pour dépréciation	(18)	(18)	(36)
VALEUR NETTE	123	686	809

NOTE 9 AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS, PASSIFS ÉVENTUELS ET LITIGES

9.1 Autres provisions et passifs courants et non courants

Le détail par nature et l'évolution des autres provisions et passifs courants et non courants sont les suivants :

(en millions d'euros)	Provisions pour litiges et environnement	Provisions pour restructurations et charges de personnel	Provisions pour garantie clients	Provisions pour autres risques	Total des provisions	Dettes sur investissements	Total des provisions et dettes sur investissements
Au 1^{er} janvier 2025							
Part courante	316	90	193	211	810	26	836
Part non courante	330	123	179	525	1 157	293	1 450
TOTAL PROVISIONS ET DETTES SUR INVESTISSEMENTS	646	213	372	736	1 967	319	2 286
Variations							
Dotations	50	161	82	83	376		376
Reprises	(18)	(35)	(32)	(58)	(143)		(143)
Utilisations	(67)	(102)	(91)	(79)	(339)		(339)
Évolution du périmètre	43		1	2	46		46
Écarts de conversion, reclassements et autres	(34)	(4)	(11)	30	(19)	127	108
Passifs détenus en vue de la vente		1		(4)	(3)		(3)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	(26)	21	(51)	(26)	(82)	127	45
Au 31 décembre 2025							
Part courante	273	139	171	232	815	14	829
Part non courante	347	95	150	478	1 070	432	1 502
TOTAL PROVISIONS ET DETTES SUR INVESTISSEMENTS	620	234	321	710	1 885	446	2 331
Variations							
Dotations	11	33	65	36	145		145
Reprises	(8)	(11)	(18)	(25)	(62)		(62)
Utilisations	(24)	(92)	(53)	(18)	(187)		(187)
Évolution du périmètre		(1)			(1)		(1)
Écarts de conversion, reclassements et autres	23	5	5	(48)	(15)	(9)	(24)
Passifs détenus en vue de la vente		(6)	(1)	16	9		9
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	2	(72)	(2)	(39)	(111)	(9)	(120)
Au 30 juin 2026							
Part courante	271	79	169	160	679	13	692
Part non courante	351	83	150	511	1 095	424	1 519
TOTAL PROVISIONS ET DETTES SUR INVESTISSEMENTS	622	162	319	671	1 774	437	2 211

Les provisions pour litiges et pour risques environnementaux couvrent les charges liées aux litiges, à la protection de l'environnement, à la remise en état et au nettoyage des sites.

Les provisions pour litiges s'élèvent à 410 millions d'euros au 30 juin 2026 (408 millions d'euros au 31 décembre 2025). Elles couvrent notamment les procédures PFOA, les litiges amiante ainsi que le litige concurrence dans le secteur de la distribution en Suisse. Ces provisions sont explicitées plus en détail dans la Note 9.2 « Passifs éventuels et litiges ».

Les provisions pour autres risques concernent notamment la provision de DBMP LLC afférente aux litiges amiante (cf. Note 9.2.2, p. 32 sur les passifs liés à l'amiante aux États-Unis).

9.2 Passifs éventuels et litiges

9.2.1 Droit de la concurrence et procédures liées

Enquête de la Commission suisse de la concurrence dans le secteur de la distribution de matériels sanitaires

En novembre 2011, la Commission suisse de la concurrence a ouvert une enquête pour pratiques anticoncurrentielles dans le secteur de la distribution de matériels sanitaires. En mai 2014, le secrétariat de la Commission a adressé une notification de griefs à Sanitas Troesch ainsi qu'à d'autres grossistes du secteur arguant que Sanitas Troesch et certains de ses concurrents se seraient notamment concertés en 2005 et en 2012 sur une baisse des prix « bruts » (*gross prices*).

L'amende totale prononcée à l'encontre de toutes les sociétés concernées est de 80 millions de francs suisses. Pour Sanitas Troesch, elle s'élève à 28,8 millions de francs suisses. Sanitas Troesch a fait appel de cette décision le 2 mai 2016. Sanitas Troesch réfute toujours fermement les griefs avancés. L'audition a eu lieu devant le Tribunal administratif fédéral le 21 janvier 2020 et la date à laquelle le Tribunal administratif fédéral rendra sa décision n'est pas encore connue. Une provision pour litiges avait été passée au 31 décembre 2015 pour un montant équivalent au montant de l'amende. Au 31 décembre 2025, cette provision s'élevait à 21,7 millions de francs suisses. Elle a été réduite à 17,3 millions de francs suisses au 30 juin 2026.

Enquête de l'autorité de concurrence mexicaine dans le secteur du verre plat

En juin 2022, l'autorité mexicaine de la concurrence a ouvert une enquête pour pratiques anticoncurrentielles sur le marché du verre plat et des produits fabriqués à partir de verre plat. En juin 2025, l'autorité a adressé une notification de griefs à Saint-Gobain México SA de CV ainsi qu'à un autre acteur du secteur. Aux termes de cette notification, l'autorité prétend que Saint-Gobain Glass México et l'un de ses concurrents se seraient coordonnés entre septembre 2015 et novembre 2022 sur des augmentations de prix.

Saint-Gobain México SA de CV a coopéré avec l'autorité dans la conduite de l'enquête, mais conteste intégralement ces allégations. À ce stade de la procédure, il n'est pas possible de déterminer quelle sera la teneur de la décision de l'autorité mexicaine ni, si une sanction devait être prononcée, quel serait son montant.

Enquêtes d'autorités de concurrence dans le secteur des additifs et adjuvants

La Commission européenne, l'autorité de concurrence au Royaume-Uni et l'autorité de concurrence turque ont ouvert en octobre 2023 des enquêtes concernant des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur des additifs pour ciments et des adjuvants pour béton et mortier. L'autorité de concurrence au Royaume-Uni a annoncé le 23 janvier 2025 sa décision de clôturer son enquête sans suite. L'autorité de concurrence turque a rendu sa décision le 30 juin 2025 et imposé une amende administrative d'environ 0,2 million d'euros à Chryso-Kat Katkı Malzemeleri San. ve Tic. AŞ. Le 20 juillet 2026, la Commission européenne a adressé des communications des griefs à une dizaine de sociétés du secteur, dont Chryso, ainsi qu'à trois associations professionnelles. Le Groupe n'a pas de raison d'anticiper un impact financier matériel sur ses états financiers.

Le Groupe, qui a par ailleurs été attrait dans des actions de groupe aux États-Unis et au Canada en 2025 en lien avec ces enquêtes, a transigé pour mettre fin à ces actions aux États-Unis, sans reconnaissance de culpabilité, pour un montant total de 3 millions de dollars. La procédure est toujours en cours au Canada.

9.2.2 Litiges liés à l'amiante

Les procédures en cours liées à l'amiante sont décrites ci-après.

Litiges français relatifs à l'amiante

Actions en reconnaissance de faute inexcusable

Plusieurs sociétés françaises du Groupe ont fait l'objet de la part d'anciens salariés ou de leurs ayants droit, d'actions en reconnaissance de faute inexcusable consécutives à des maladies reconnues d'origine professionnelle à la suite d'une exposition à des poussières d'amiante.

Au 30 juin 2026, 43 actions demeurent en cours.

Actions en réparation du préjudice d'anxiété

Plusieurs sociétés du Groupe, exploitant ou ayant exploité en France des établissements « classés amiante » ont fait l'objet d'actions judiciaires en réparation d'un préjudice d'anxiété engagées par des salariés ou anciens salariés non atteints de maladie professionnelle due à l'amiante, en vue d'obtenir l'indemnisation d'un préjudice d'anxiété ayant pour origine leur prétendue exposition à l'amiante.

Au 30 juin 2026, 185 actions demeurent en cours.

Le montant total des indemnisations versé au cours du 1^{er} semestre 2026 par les sociétés concernées pour l'ensemble des litiges français relatif à l'amiante (à savoir, les actions en reconnaissance de faute inexcusable et les actions en réparation du préjudice d'anxiété) s'élève à environ 3 millions d'euros au 30 juin 2026 (contre environ 0,4 million euros au 30 juin 2025) et le montant total provisionné pour l'ensemble de ces litiges s'établit à environ 10 millions d'euros au 30 juin 2026 (contre environ 11 millions d'euros au 31 décembre 2025).

Situation aux États-Unis

Mesures prises pour parvenir à une résolution équitable et définitive des passifs historiques liés à l'amiante de CertainTeed Corporation aux États-Unis

DBMP LLC, société affiliée à CertainTeed LLC basée en Caroline du Nord qui détient les passifs historiques liés à l'amiante de l'ancienne entité CertainTeed Corporation, s'est placée volontairement le 23 janvier 2020 sous le régime du chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites auprès du tribunal compétent du district Ouest de Caroline du Nord à Charlotte. La procédure est en cours. Elle vise à parvenir à une résolution certaine, définitive et équitable de l'ensemble des réclamations actuelles et futures liées aux produits ayant contenu de l'amiante fabriqués ou vendus par l'ancienne entité CertainTeed Corporation.

DBMP LLC a l'intention d'obtenir du tribunal l'autorisation d'établir un *trust* régi par l'article 524(g) de la loi américaine sur les faillites – disposition spécifique qui s'applique aux sociétés qui sont exposées à un nombre important de réclamations liées à l'amiante – en vue de régler son passif lié à l'amiante de façon juste et équitable : les demandeurs actuels et futurs ayant des réclamations admissibles pourront recevoir un paiement plus rapide, en évitant les délais, le stress et l'incertitude des contentieux devant les tribunaux ; dans le même temps, la création et le financement d'un tel *trust* permettront de résoudre définitivement les passifs liés à l'amiante de DBMP LLC.

Durant le déroulement de cette procédure, qui pourrait durer au moins huit ans, l'ensemble des contentieux relatifs à l'amiante ont été suspendus ainsi que les frais y afférents, laissant à DBMP LLC le temps et la protection nécessaires pour négocier un accord qui doit être approuvé au nom de l'ensemble des demandeurs et par le tribunal.

Cette mesure a été prise en raison des aléas croissants liés à la résolution des contentieux devant les tribunaux aux États-Unis. Malgré l'écoulement du temps, le vieillissement de la population et la plus grande difficulté pour les demandeurs de légitimement invoquer avoir été exposés à des produits de l'ancienne entité CertainTeed Corporation ayant contenu de l'amiante, la pratique des demandeurs consistant à assigner systématiquement de nombreux défendeurs, souvent sans fondement, a continué en effet de générer un volume constant de réclamations contre DBMP LLC, sans qu'il soit possible de savoir quand elles cesseront, avec de manière générale, une augmentation du montant des transactions et verdicts.

Certaines procédures contradictoires ont été engagées par les représentants des plaignants actuels et futurs contre DBMP LLC, CertainTeed LLC, Saint-Gobain Corporation, Compagnie de Saint-Gobain et diverses autres parties. Aucune décision sur le bien-fondé de ces réclamations n'a été prise et ces dernières n'affectent pas l'évaluation financière faite par la Société de la procédure de faillite du chapitre 11.

Incidence sur les comptes

À la suite de l'ouverture de la procédure du chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites le 23 janvier 2020, les actifs et passifs de DBMP LLC et de sa filiale à 100 % Millwork & Panel LLC, et en particulier la provision de DBMP LLC afférente aux litiges amiante, ne sont plus consolidés dans les comptes du Groupe.

Néanmoins, du fait de la conclusion d'un accord entre CertainTeed LLC et DBMP LLC prévoyant le financement par CertainTeed LLC des coûts de la procédure de faillite de DBMP LLC et, à terme, du *trust* régi par l'article 524(g) de la loi américaine sur les faillites – uniquement dans l'hypothèse, dans les deux cas, où DBMP LLC ne serait pas en mesure de les supporter en totalité –, le Groupe a comptabilisé dans ses comptes consolidés une provision correspondant au montant de la dette estimée vis-à-vis de DBMP LLC s'élevant à 402 millions de dollars au 30 juin 2026, identique au 31 décembre 2025.

Le résultat du Groupe au premier semestre 2026 n'est pas affecté par la procédure de faillite en cours décrite ci-dessus.

Cette procédure a pour effet de suspendre le paiement de tous les frais juridiques et des indemnités relatifs aux réclamations liées à l'amiante auprès de DBMP LLC, et aucune charge y afférente n'a été comptabilisée au 30 juin 2026 (comme en 2025).

Situation au Brésil

Au Brésil, les anciens salariés de Brasilit, qui fabriquait par le passé des produits en fibre ciment contenant de l'amiante, qui sont atteints de maladies professionnelles liées à l'amiante se voient proposer, selon les cas, soit une indemnisation exclusivement pécuniaire, soit une assistance médicale à vie assortie d'une indemnisation. Environ 1 200 accords ont ainsi été conclus jusqu'à ce jour.

Deux actions collectives ont été engagées en 2017 à l'encontre de Brasilit par deux associations de défense d'anciens salariés ayant été exposés à l'amiante dans les établissements de São Caetano (État de São Paulo) et de Recife (État de Pernambouc) en vue d'obtenir une révision de l'assistance médicale et des indemnisations pécuniaires. Des décisions de première et de seconde instance ont été rendues respectivement en juillet 2020 et en juillet 2021 dans le cadre de l'action relative à l'établissement de São Caetano, rejetant les demandes des plaignants. Ces derniers ont fait appel de la décision de seconde instance. Des décisions de première et de seconde instance ont été rendues respectivement en février et octobre 2022 dans le cadre de l'action relative à l'établissement de Recife, rejetant les demandes de la partie demanderesse. Cette dernière a fait appel de la décision de seconde instance.

Une troisième action collective a été engagée en 2019 à l'encontre de Brasilit à Capivari (État de São Paulo) par le ministère public en vue d'obtenir une couverture médicale et des dommages-intérêts pour préjudice moral en faveur des salariés, des anciens salariés, ainsi que leurs familles respectives, et des sous-traitants ayant été exposés à l'amiante. Des décisions de première et seconde instance ont été rendues respectivement en septembre 2020 et mai 2023 partiellement en faveur des plaignants. En particulier, des dommages-intérêts pour préjudice moral ont été alloués aux plaignants, pour un montant évalué au 30 juin 2026 (compte tenu de l'indexation) à environ 12,7 millions de réaux brésiliens (2,2 millions d'euros). Brasilit a fait appel de la décision de deuxième instance. En septembre 2025, la juridiction de troisième instance a considéré que l'action des plaignants était prescrite. Un recours en clarification déposé par le ministère public le 26 mars 2026 devant la juridiction de troisième instance est toujours en cours et aucune responsabilité n'est actuellement reconnue à l'encontre de Brasilit.

Brasilit fait l'objet de contrôles du ministère du Travail et continue de se conformer à l'ensemble de ses obligations légales en matière d'assistance médicale de ses salariés et anciens salariés.

En novembre 2017, la Cour suprême du Brésil a décidé d'interdire définitivement l'usage de l'amiante dans l'ensemble du pays. Brasilit avait volontairement cessé de l'utiliser dès 2002.

Situation en Australie

Le 9 juillet 2024, la Société a finalisé l'acquisition de CSR Ltd, un acteur de premier plan dans le domaine des matériaux de construction en Australie.

CSR Ltd et/ou certaines de ses filiales (CSR) ont eu des activités dans l'exploitation minière de l'amiante, la fabrication et la commercialisation de produits contenant de l'amiante en Australie et l'exportation d'amiante vers les États-Unis. La participation de CSR à l'extraction de l'amiante et à la fabrication de produits contenant de l'amiante a commencé au début des années 1940 et a pris fin en 1977.

En raison de ces activités, CSR a été citée comme défenderesse dans des litiges en Australie et aux États-Unis. CSR est engagée dans une résolution de ces litiges depuis 1989. Des jugements par défaut ont été demandés et obtenus contre CSR aux États-Unis, sans que CSR ne soit présente ou représentée. Le droit australien ne reconnaît pas la compétence des tribunaux américains en la matière. Aucun jugement américain n'a été exécuté à l'encontre de CSR. Au cours du premier semestre 2026, CSR a payé des réclamations liées aux litiges en Australie pour un montant d'environ 11 millions de dollars australiens soit environ 6 millions d'euros.

Au 30 juin 2026, le montant total de la provision dans les sociétés du Groupe concernées pour les litiges liés à l'amiante s'élève à environ 273 millions de dollars australiens soit environ 165 millions d'euros (278 millions de dollars australiens soit environ 158 millions d'euros au 31 décembre 2025).

9.2.3 Litiges environnementaux

Procédures PFOA aux États-Unis

Des teneurs en PFOA (acide perfluoro-octanoïque) supérieures aux recommandations sanitaires de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) et/ou aux concentrations maximales de contaminants dans l'eau potable fixées au niveau local ont été détectées dans les réseaux d'eau des localités et les puits privés proches des sites de SG PPL : deux sites à Hoosick Falls (État de New York), un ancien site à Merrimack (New Hampshire) et de deux anciens sites à North Bennington (Vermont) aux États-Unis. Le PFOA et le PTFE (polytétrafluoroéthylène) n'ont jamais été produits sur ces sites. SG PPL utilisait le PTFE comme matière première qu'elle achetait auprès de fournisseurs tiers. Le PFOA avait été utilisé comme adjuvant dans des mélanges de revêtement à base de PTFE.

De manière volontaire, SG PPL a fourni de l'eau potable en bouteille aux habitants de ces trois localités, a installé des systèmes de purification aux points de sortie d'eau pour les habitants et entreprises de ces trois localités, a installé des systèmes de filtration au carbone sur le réseau d'eau de Hoosick Falls ainsi qu'un nouveau système d'approvisionnement en eau, et a financé l'installation d'un système de filtration au carbone sur le réseau d'eau de Merrimack Valley. En outre, SG PPL a financé de manière volontaire la construction de raccords au réseau d'eau de certains habitants des localités de Merrimack et de Bennington. Le site de SG PPL situé à Merrimack a été fermé en 2024.

SG PPL a conclu des accords (consent orders) avec les agences environnementales des États de New York en 2016 et 2023, du Vermont en 2017 et 2019 relativement à deux sites différents, et du New Hampshire en 2018, aux termes desquels elle a accepté de finaliser des enquêtes, de mettre en œuvre des mesures de remédiation provisoires ou définitives sur ses sites actuels et anciens, sans préjuger d'une quelconque responsabilité de SG PPL et, en ce qui concerne les États du Vermont et du New Hampshire, de financer la construction de réseaux d'eau. Une telle responsabilité, lorsqu'elle est établie, est partagée avec d'autres parties prenantes s'agissant du site de Hoosick Falls. Des analyses sont encore en cours et la responsabilité de SG PPL en matière de dépollution et de mise en place de systèmes de purification d'eau sur certains sites des États du New Hampshire et de New York n'a pas encore été pleinement établie. S'agissant du Vermont, les obligations initiales en matière de dépollution ont été fixées et en grande partie exécutées, étant précisé que des obligations futures d'exploitation et de maintenance demeurent, et que des tests et des mesures correctives supplémentaires sont en cours de discussion.

Des actions en réparation de préjudices économiques et de santé en lien avec le PFOA ont été intentées devant les juridictions civiles des États de New York, du New Hampshire et du Vermont, sous forme, pour certaines, d'actions de groupe. Il est difficile de prévoir l'issue de telles actions et leur calendrier, tout comme de savoir si d'autres actions seront intentées contre SG PPL. Toutefois, des accords transactionnels ont été signés dans le cadre des actions en cours devant les juridictions civiles des États de New York et du Vermont.

Le montant de la provision enregistrée dans les comptes de la société concernée au 30 juin 2026 à ce titre s'élève à 235 millions de dollars américains soit environ 207 millions d'euros (environ 244 millions de dollars américains soit environ 207 millions d'euros au 31 décembre 2025). Cette provision couvre des travaux de remédiation ainsi que des coûts relatifs aux procédures en cours.

9.2.4 Autres passifs éventuels

Incendie de la tour Grenfell au Royaume-Uni

L'activité de Celotex dont le contrôle a été cédé par Saint-Gobain Construction Products UK Limited en 2024 et qui a été intégralement vendue en avril 2026, fournit des matériaux isolants pour des applications destinées au secteur du bâtiment et de la construction. Des produits isolants de deux gammes Celotex ont été achetés par l'intermédiaire de distributeurs et utilisés dans le cadre de la rénovation de la tour Grenfell, à Londres, en 2015/2016, dont l'un a été utilisé comme composant d'un système de revêtement de façade conçu et installé (par des tiers) sur la façade extérieure de la tour.

À la suite de l'incendie de la tour Grenfell survenu le 14 juin 2017, une commission d'enquête a été constituée pour apprécier, entre autres, les modifications apportées au bâtiment dans le cadre de sa rénovation, le rôle joué par les différents professionnels de la construction et les informations fournies par les fabricants des produits utilisés. Les travaux de la commission ont été divisés en deux phases. Le rapport de phase 1 a été publié le 30 octobre 2019 et le rapport de phase 2 a été publié le 4 septembre 2024. Une enquête pénale portant sur les circonstances de l'incendie est également en cours.

À la suite de cet incendie, des réflexions sont en cours parmi les professionnels de la construction concernant les immeubles de grande hauteur, les pratiques professionnelles, et plus généralement la réglementation relative à la construction.

De nombreuses questions et circonstances nécessitent d'être étudiées de manière approfondie et l'ensemble des conséquences pour Celotex Limited et Saint-Gobain Construction Products UK Limited ne seront probablement pas connues avant un certain temps.

Des procédures civiles liées à la tour Grenfell ont été intentées par des proches des victimes, des survivants, des résidents et des membres des services d'urgence à l'égard de Celotex Limited et/ou Saint-Gobain Construction Products UK Limited et d'un certain nombre d'autres défendeurs.

À la suite de processus confidentiels de résolution alternative des différends impliquant un certain nombre de parties, des transactions confidentielles ont été conclues concernant la majorité des plaintes et ont donné lieu à des paiements aux plaignants concernés sans aucune reconnaissance de responsabilité de la part de Celotex Limited et/ou Saint-Gobain Construction Products UK Limited. Les réclamations restantes des membres des services d'urgence ont été réglées en 2025 suivant les mêmes principes.

En octobre 2024, le propriétaire de la tour Grenfell au moment de l'incendie a intenté une action contre Celotex Limited et Saint-Gobain Construction Products UK Limited, et un certain nombre d'autres parties, concernant les dommages résultant de l'incendie.

Il est difficile de déterminer à ce stade dans quelle mesure Celotex Limited et Saint-Gobain Construction Products UK Limited pourraient encourir d'autres charges financières ou voir leur responsabilité civile ou pénale engagée du fait de la production, la commercialisation, la fourniture ou l'usage des produits Celotex ; Celotex Limited et Saint-Gobain Construction Products UK Limited ne sont actuellement pas en mesure d'estimer de manière fiable leur responsabilité éventuelle à cet égard.

NOTE 10 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

10.1 Résultat financier

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, les intérêts sur dettes de loyers, le coût net financier des retraites après prise en compte du rendement des fonds et les autres charges et produits financiers.

Le résultat financier des premiers semestres 2026 et 2025 comprend :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025
Coût de l'endettement financier brut	(228)	(240)
Produits de placements à court terme	92	103
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET HORS DETTES DE LOYERS	(136)	(137)
Intérêts sur dettes de loyers	(56)	(50)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET TOTAL	(192)	(187)
Coût financier des retraites	(183)	(186)
Rendement des fonds	160	161
COÛT FINANCIER DES RETRAITES NET	(23)	(25)
Autres charges financières	(62)	(101)
Autres produits financiers	12	17
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(50)	(84)
RÉSULTAT FINANCIER	(265)	(296)

10.2 Endettement net

10.2.1 Emprunts et dettes financières

Les dettes long terme et court terme du Groupe se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2026	31 déc. 2025
Émissions obligataires	10 788	11 529
Emprunt perpétuel et titres participatifs	197	197
Titrisation long terme	370	370
Autres passifs financiers à long terme	201	147
DETTES FINANCIÈRES LONG TERME - PART LONG TERME	11 556	12 243
Émissions obligataires	1 749	1 749
Titrisation long terme	130	130
Autres passifs financiers à long terme	210	212
DETTES FINANCIÈRES LONG TERME - PART COURT TERME	2 089	2 091
Programmes court terme (NEU CP, US CP, Euro CP)	330	0
Titrisation court terme	176	62
Concours bancaires et autres passifs financiers à court terme ⁽¹⁾	228	528
DETTES FINANCIÈRES COURT TERME	734	590
TOTAL DETTE BRUTE HORS DETTES DE LOYERS	14 379	14 924
Dettes de loyers	2 891	3 164
TOTAL DETTE BRUTE	17 270	18 088
Disponibilités et équivalents de trésorerie ⁽²⁾	(5 498)	(7 582)
Autres actifs de gestion de trésorerie ⁽³⁾	(253)	(150)
TOTAL PLACEMENTS À COURT TERME	(5 751)	(7 732)
TOTAL ENDETTEMENT NET	11 519	10 356

⁽¹⁾ Dont 51 millions d'euros liés au mandat de rachat d'actions propres.

⁽²⁾ Dont 1 707 millions d'euros de disponibilités et 3 791 millions d'euros de portefeuille OPCVM et valeurs assimilées au 30 juin 2026 (respectivement 2 028 millions d'euros et 5 554 millions d'euros au 31 décembre 2025).

⁽³⁾ Les autres actifs de gestion de trésorerie sont présentés en « Autres placements à court terme » à l'actif du bilan. Il s'agit d'OPCVM ne correspondant pas à la définition d'équivalent de trésorerie au sens des dispositions de la norme IAS 7.

La variation de la dette financière à long terme du Groupe, hors dettes de loyers, se décompose comme suit :

	31 déc. 2025	Avec impact sur la trésorerie		Sans impact sur la trésorerie			30 juin 2026
(en millions d'euros)		Augmentations	Diminutions	Évolution du périmètre	Écarts de conversion	Autres	
Dettes financières long terme – part long terme	12 243	72	(12)	0	9	(755)	11 556
Dettes financières long terme – part court terme	2 091	29	(758)	(25)	(1)	752	2 089
TOTAL DETTES FINANCIÈRES LONG TERME	14 334	101	(770)	(25)	8	(3)	13 645

Les principales variations avec impact sur la trésorerie sont détaillées en Note 10.2.3. La principale variation sans impact de trésorerie « Autres » correspond au reclassement en part court terme des dettes à échéance dans les 12 mois.

La juste valeur des dettes brutes à long terme (parts à long et court terme), hors dettes de loyers, gérées par la Compagnie de Saint-Gobain s'élève à 12,7 milliards d'euros au 30 juin 2026 (pour une valeur comptable enregistrée de 12,9 milliards d'euros). La juste valeur des emprunts obligataires correspond à la dernière cotation du marché. Pour les autres emprunts, la valeur de remboursement a été retenue.

10.2.2 Échéancier de la dette brute totale

L'échéancier de la dette brute totale du Groupe, au coût amorti, au 30 juin 2026 se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Devise	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	Total
Émissions Obligataires	EUR	1 749	7 125	3 374	12 248
	GBP	0	289	0	289
Emprunt perpétuel et titres participatifs	EUR	0	0	197	197
Titrisation long terme	EUR	130	370	0	500
Autres passifs financiers à long terme	Toutes devises	13	119	82	214
Intérêts courus dette long terme	Toutes devises	197	0	0	197
TOTAL DETTES FINANCIÈRES LONG TERME		2 089	7 903	3 653	13 645
DETtes FINANCIÈRES COURT TERME	Toutes devises	734	0	0	734
TOTAL DETTE BRUTE HORS DETTES DE LOYERS		2 823	7 903	3 653	14 379
Dettes de loyers	Toutes devises	612	1 489	790	2 891
TOTAL DETTE BRUTE		3 435	9 392	4 443	17 270

10.2.3 Emprunts obligataires

La Compagnie de Saint-Gobain a remboursé le 23 mars 2026 un emprunt obligataire, arrivé à maturité, d'un montant de 750 millions d'euros avec un coupon de 1,125 %.

10.2.4 Emprunt perpétuel

En 1985, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 25 000 titres perpétuels, de 5 000 écus de nominal, aujourd'hui de 5 000 euros.

Au cours du temps, le Groupe a racheté et annulé 19 541 titres. Le nombre de titres en circulation au 30 juin 2026 est donc de 5 459 pour un montant nominal d'environ 27 millions d'euros.

La rémunération de ces titres est à taux variable (moyenne des taux interbancaires offerts par un panel de banques de référence pour des dépôts en euro à six mois).

Ces titres ne sont pas remboursables et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

10.2.5 Titres participatifs

En juin 1983, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 1 288 299 titres participatifs de 1 000 francs de nominal, maintenant fixé à 152,45 euros depuis la conversion en euros intervenue en 1999.

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 30 juin 2026 s'élève à 606 883, soit un montant nominal de 92,5 millions d'euros.

La rémunération de ces titres participatifs est comprise entre 75 % et 125 % du TMO, en fonction des résultats consolidés du groupe Saint-Gobain.

En avril 1984, la Compagnie de Saint-Gobain a également émis 194 633 titres participatifs de 1 000 écus de nominal, aujourd'hui de 1 000 euros.

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 30 juin 2026 s'élève à 77 516, soit un montant nominal de 77,5 millions d'euros.

La rémunération de ces titres participatifs est composée d'une part d'une partie fixe applicable à 60 % du montant nominal du titre et rémunérée à 7,5 % l'an, et d'autre part d'une partie variable applicable à 40 % du montant nominal du titre, liée au bénéfice net consolidé de l'exercice précédent et au taux de référence Euribor 6 mois +7/8 %.

L'ensemble de ces titres participatifs n'est pas remboursable et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

10.2.6 Programmes de financement

Le Groupe dispose de programmes de financement à moyen et long terme (*Medium Term Notes*) et à court terme (*Commercial Paper*).

La situation de ces programmes s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Tirages autorisés	Limites autorisées au 30 juin 2026	Encours au 30 juin 2026	Encours au 31 déc. 2025
<i>Medium Term Notes</i>	toutes durées	20 000	12 600	13 350
<i>NEU CP</i>	jusqu'à 12 mois	4 000	330	0
<i>US Commercial Paper</i>	jusqu'à 12 mois	878 *	0	0
<i>Euro Commercial Paper</i>	jusqu'à 12 mois	878 *	0	0

* Équivalent à 1 000 millions d'USD sur la base du taux de change au 30 juin 2026.

Conformément aux usages du marché, les émissions de *Negotiable European Commercial Paper (NEU CP)*, d'*US Commercial Paper* et d'*Euro Commercial Paper* sont généralement effectués pour une durée allant d'un à six mois. Compte tenu de leur renouvellement fréquent, ils sont classés dans la dette à taux variable.

10.2.7 Ligne de crédit syndiquée

La Compagnie de Saint-Gobain dispose d'une ligne de crédit syndiquée de 4 milliards d'euros dont l'objet principal est de constituer une source de financement sécurisée pour le groupe Saint-Gobain (y compris le support éventuel de ses programmes de financement à court terme : *NEU CP*, *US Commercial Paper* et *Euro Commercial Paper*).

Cette ligne de crédit syndiquée ne comporte pas de ratio financier. Sa maturité initiale était à décembre 2028, avec deux options d'extension d'un an supplémentaire chacune ; les deux options d'extension d'un an ont été exercées en novembre 2024 et novembre 2025, portant la maturité de la ligne à décembre 2030.

Il s'agit d'un « *Sustainability-Linked Loan* » (SLL) dont la marge est indexée sur trois indicateurs de performance liés à la feuille de route durable de Saint-Gobain (réduction des émissions de CO₂ pour les « scopes » 1 et 2, réduction des déchets de production non recyclés, taux de fréquence d'accidents du travail limité).

Au 30 juin 2026, cette ligne de crédit n'est pas utilisée.

10.2.8 Titrisation de créances commerciales

Le Groupe dispose de deux programmes de titrisation de créances commerciales, l'un par l'intermédiaire de sa filiale française GIE Point.P Finances, l'autre par l'intermédiaire de sa filiale américaine Saint-Gobain Receivables Corporation. Ces deux programmes de titrisation ne sont pas déconsolidants.

Le programme français d'un montant maximal de 500 millions d'euros s'élève à 500 millions d'euros au 30 juin 2026 contre 500 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Sur la base de fluctuations saisonnières historiques des créances à céder et des caractéristiques du contrat, 370 millions d'euros ont été classés en part à long terme et le solde est classé en part à court terme.

Le programme américain, d'un montant maximal de 500 millions de dollars, est utilisé au 30 juin 2026 à hauteur de 200 millions de dollars, soit une contrevaletur de 176 millions d'euros contre 73 millions de dollars soit une contrevaletur de 62 millions d'euros au 31 décembre 2025.

10.2.9 Affacturage

Le Groupe a mis en place plusieurs programmes de cession de créances sous forme d'affacturage. Les principaux pays concernés sont la France, la Chine, l'Italie et l'Espagne. L'analyse des risques et avantages tels que définis par IFRS 9 a conduit le Groupe à déconsolider les créances cédées visées par ces programmes. Le montant de créances cédées déconsolidées au 30 juin 2026 est de 786 millions d'euros contre 756 millions d'euros au 31 décembre 2025.

10.2.10 Affacturage inversé

Le Groupe a mis en place plusieurs programmes de cession de dettes fournisseurs sous forme d'affacturage inversé. Les principaux pays concernés sont le Brésil et le Mexique.

Au 30 juin 2026, le montant des dettes fournisseurs faisant l'objet de ces programmes est de 121 millions d'euros (contre 145 millions d'euros au 31 décembre 2025). Ces programmes d'affacturage inversé ont permis au Groupe de bénéficier d'une extension des délais contractuels de paiement pour un montant estimé de 57 millions d'euros au 30 juin 2026 (contre 59 millions d'euros au 31 décembre 2025).

Aucune des dettes couvertes par ces programmes n'a conduit à un reclassement en dettes financières.

10.3 Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés de taux, de change, d'énergie (*swaps* et *VPPA*), et de matières premières dans le but de couvrir les risques liés aux variations de ces sous-jacents, qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes.

Les principaux instruments dérivés utilisés par le Groupe sont les suivants :

(en millions d'euros)	Juste valeur			Nominal réparti par échéance				30 juin 2026
	Dérivés Actif	Dérivés Passif	30 juin 2026	31 déc. 2025	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	0	0	0	0				0
Couverture de flux futurs								
Change	3	(4)	(1)	(1)	160	1	0	161
Taux	6	(38)	(32)	(35)	0	302	80	382
Énergie et matières premières	33	(49)	(16)	(72)	201	663	138	1 002
COUVERTURE DE FLUX FUTURS – TOTAL	42	(91)	(49)	(108)	361	966	218	1 545
Dérivés non qualifiés								
Change	25	(9)	16	(9)	3 526	0	0	3 526
Taux	0	(3)	(3)	0	52	24	0	76
Énergie et matières premières	18	0	18	24	29	115	116	260
Contrats pour la différence sur le carbone	311	0	311	311	0	87	404	491
DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS – TOTAL	354	(12)	342	326	3 607	226	520	4 353
TOTAL	396	(103)	293	218	3 968	1 192	738	5 898

10.3.1 Risque de crédit des instruments dérivés

La valorisation du risque de crédit des instruments dérivés est calculée selon la norme IFRS 13 à partir des probabilités de défaut historiques issues des calculs d'une agence de notation de premier plan et d'un taux de recouvrement. Au 30 juin 2026, cette valorisation n'est pas significative.

10.3.2 Impact en capitaux propres des instruments financiers qualifiés en couverture de flux futurs

Au 30 juin 2026, la réserve IFRS de couverture des flux futurs (*cash-flow hedge reserve* consolidée) représente un solde débiteur de 25 millions d'euros composé principalement :

- montant débiteur de 13 millions d'euros relatif aux *Cross Currency Swaps* qualifiés en couverture de flux futurs permettant la conversion en euro d'un emprunt obligataire en livre sterling ;
- montant débiteur de 17 millions d'euros correspondant à la variation de valeur des couvertures d'énergie qualifiées en couverture de flux futurs ;
- montant créditeur de 6 millions d'euros correspondant à la variation de valeur des couvertures de taux qualifiées en couverture de flux futurs ;
- montant débiteur de 1 millions d'euros correspondant à la variation de valeur des couvertures de change qualifiées en couverture de flux futurs.

Les dérivés qualifiés en couverture de flux futurs ne présentent pas d'inefficacité significative.

10.3.3 Impact en résultat des instruments financiers non qualifiés en couverture de flux futurs

Pour les instruments dérivés qui sont classés dans la catégorie « Actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat », la part de juste valeur rapportée au résultat représente un gain de 31 millions d'euros au 30 juin 2026 contre un gain de 45 millions d'euros au 31 décembre 2025.

10.3.4 Structure de la dette du Groupe, hors dettes de loyers

La moyenne pondérée des taux d'intérêts de la dette brute totale, aux normes IFRS et après gestion (*swaps* de taux et *Cross Currency Swaps*), s'établit à 3,1 % au 30 juin 2026 contre 3,0 % au 31 décembre 2025.

Le tableau ci-après présente la répartition par type de taux (fixe ou variable) de la dette brute du Groupe au 30 juin 2026 après gestion par des *swaps* de taux et des *Cross Currency Swaps*.

(en millions d'euros)	Dette brute, hors dettes de loyer		
	Variable	Fixe	Total
EUR	1 160	11 223	12 383
Autres devises	452	1 328	1 780
TOTAL	1 612	12 551	14 163
(en pourcentage)	11 %	89 %	100 %
Intérêts courus et autres			216
TOTAL DETTE BRUTE HORS DETTES DE LOYERS			14 379

10.4 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers ont été classés dans les catégories selon la norme IFRS 9 de la manière suivante :

Au 30 juin 2026

(en millions d'euros)	Notes	Instruments financiers				Instruments financiers à la juste valeur			Total des instruments financiers évalués à la juste valeur
		Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total des instruments financiers	Données de niveau 1	Données de niveau 2	Données de niveau 3	
Créances clients et autres créances				7 428	7 428				0
Prêts, dépôts et cautions	(8)			686	686				0
Titres de participation et autres titres	(8)		123		123			123	123
Instruments dérivés actifs		354	42		396		85	311	396
Placements à court terme		5 751		0	5 751	5 751			5 751
TOTAL ACTIFS FINANCIERS		6 105	165	8 114	14 384	5 751	85	434	6 270
Dettes fournisseurs et autres dettes				(11 966)	(11 966)				0
Dettes financières long terme et court terme				(14 361)	(14 361)				0
Dettes de loyers long terme et court terme				(2 891)	(2 891)				0
Instruments dérivés passifs	(12)	(12)	(91)		(103)		(103)		(103)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS		(12)	(91)	(29 218)	(29 321)	0	(103)	0	(103)
ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS - NET		6 093	74	(21 104)	(14 937)	5 751	(18)	434	6 167

Au 31 décembre 2025

(en millions d'euros)	Notes	Instruments financiers			Instruments financiers à la juste valeur			Total des instru- ments financiers évalués à la juste valeur	
		Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total des instru- ments financiers	Données de niveau 1	Données de niveau 2		Données de niveau 3
Créances clients et autres créances				6 109	6 109			0	
Prêts, dépôts et cautions	(8)			498	498			0	
Titres de participation et autres titres	(8)		154		154		154	154	
Instruments dérivés actifs		344	9		353		42	311	353
Placements à court terme		7 732		0	7 732	7 732			7 732
TOTAL ACTIFS FINANCIERS		8 076	163	6 607	14 846	7 732	42	465	8 239
Dettes fournisseurs et autres dettes				(12 272)	(12 272)				0
Dettes financières long terme et court terme				(14 883)	(14 883)				0
Dettes de loyers long terme et court terme				(3 164)	(3 164)				0
Instruments dérivés passifs		(18)	(117)		(135)		(135)		(135)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS		(18)	(117)	(30 319)	(30 454)	0	(135)	0	(135)
ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS - NET		8 058	46	(23 712)	(15 608)	7 732	(93)	465	8 104

NOTE 11 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

11.1 Capitaux propres

11.1.1 Capitaux propres

Au 30 juin 2026, le nombre d'actions composant le capital social de la Compagnie de Saint-Gobain est de 494 834 019 actions au nominal de 4 euros (494 824 319 actions au 31 décembre 2025).

11.1.2 Écarts de conversion

Les écarts de conversion et le retraitement de l'hyperinflation, présentés dans le résultat global consolidé, s'élèvent à 834 millions d'euros au premier semestre 2026 dont 809 millions d'euros en part du Groupe et 25 millions d'euros en part des intérêts ne donnant pas le contrôle.

Les principales réserves de conversion au 30 juin 2026 en part du Groupe sont présentées ci-après par devises :

(en millions d'euros)	30 juin 2026	31 déc. 2025	Variation
Ventilation par devise			
Dollar américain	(234)	(471)	237
Réal brésilien	(503)	(656)	153
Dollar australien	(62)	(171)	109
Peso mexicain	11	(89)	100
Couronne norvégienne	(149)	(225)	76
Peso argentin	55	(13)	68
Yuan chinois	97	33	64
Livre turque	(36)	(78)	42
Rouble russe	(176)	(191)	15
Rand sud-africain	(157)	(167)	10
Baht thaïlandais	60	66	(6)
Leu roumain	(81)	(72)	(9)
Zloty polonais	34	47	(13)
Won sud-coréen	(105)	(92)	(13)
Dollar canadien	(176)	(162)	(14)
Couronne suédoise	(257)	(230)	(27)
Roupie indienne	(456)	(427)	(29)
Autres devises	(91)	(137)	46
TOTAL	(2 226)	(3 035)	809

11.1.3 Nombre d'actions

	Nombre d'actions	
	Composant le capital	En circulation
NOMBRE D'ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2024	499 050 774	496 879 548
Plan d'Épargne Groupe	3 131 501	3 131 501
Options de souscription d'actions	16 643	16 643
Actions rachetées		(10 560 993)
Actions revendues		3 240 879
Actions annulées	(7 374 599)	
NOMBRE D'ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2025	494 824 319	492 707 578
Plan d'Épargne Groupe	3 835 499	3 835 499
Options de souscription d'actions	9 700	9 700
Actions rachetées		(8 722 476)
Actions revendues		1 395 885
Actions annulées	(3 835 499)	
NOMBRE D'ACTIONS AU 30 JUIN 2026	494 834 019	489 226 186

11.1.4 Dividendes

L'Assemblée générale, réunie le 4 juin 2026, a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2025, soit 2,30 euros par action (2,20 euros par actions au titre de l'exercice 2024). Ce dividende a été détaché le 8 juin et mis en paiement le 10 juin 2026.

11.2 Résultat par action

11.2.1 Résultat de base par action

Le calcul du résultat de base par action se détaille comme suit :

	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025
Résultat net (part du Groupe) (en millions d'euros)	1 417	1 629
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	489 592 544	495 096 191
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) DE BASE PAR ACTION (en euros)	2,89	3,29

11.2.2 Résultat dilué par action

Le calcul du résultat dilué par action se détaille comme suit :

	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025
Résultat net (part du Groupe) (en millions d'euros)	1 417	1 629
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	492 937 276	499 007 648
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) DILUÉ PAR ACTION (en euros)	2,87	3,26

Le nombre moyen pondéré et dilué de titres est calculé à partir du nombre moyen pondéré de titres en circulation en tenant compte de tous les effets de la conversion des instruments dilutifs existants, c'est-à-dire des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions (81 648 titres au 30 juin 2026) et des plans d'attribution d'actions de performance (3 263 084 titres au 30 juin 2026).

NOTE 12 IMPÔTS

12.1 Impôts sur le résultat

Conformément à la norme IAS 34, la charge d'impôt comptabilisée est déterminée par référence au taux effectif d'impôt projeté en fin d'année, retraité des éléments ponctuels du semestre.

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle a été effectuée sur la base d'un taux d'imposition de 25,82 % au premier semestre 2026 (identique à celui du premier semestre 2025), et s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 467	1 673
moins :		
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	66	14
Impôts sur les résultats	(514)	(596)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	1 915	2 255
Taux d'imposition de la France	25,82 %	25,82 %
Impôt théorique au taux français	(494)	(582)
Incidence du différentiel de taux à l'étranger	36	36
Dépréciations d'actif et plus ou moins-values sur cession d'actif	(27)	(2)
Non reconnaissance d'impôts différés actifs et provisions sur impôts différés actifs	15	(8)
Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et contributions diverses (CVAE, IRAP, etc.)	(2)	2
Coûts relatifs aux dividendes	(28)	(24)
Autres impôts et variations de provisions	(14)	(18)
IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	(514)	(596)

L'incidence du différentiel de taux d'imposition à l'étranger par rapport au taux en France s'explique par la contribution des pays à taux d'impôt plus faibles.

Par ailleurs, en raison de sa taille, le groupe Saint-Gobain est concerné par les règles du Pilier Deux de l'OCDE introduisant un impôt minimum de 15 %, et applicables depuis l'exercice 2024.

Au 30 juin 2026, le Groupe a donc pris en compte, dans le calcul de son taux effectif d'impôt projeté, l'estimation des impacts de cette nouvelle norme en tenant compte des mesures de sauvegarde transitoires introduites par l'OCDE. Le montant de la charge estimée reste non significatif au regard de la charge totale d'impôt du Groupe.

12.2 Impôts différés

Au bilan, la variation du montant net des impôts différés actifs et passifs s'explique de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Impôts différés actifs/(passifs) nets
VALEUR NETTE AU 1^{er} JANVIER 2025	(575)
(Charges)/produits d'impôts différés	(38)
Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19	(53)
Report variable relatif aux écarts actuariels	(12)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	67
Actifs et passifs détenus en vue de la vente	3
Évolution du périmètre et autres variations	(233)
VALEUR NETTE AU 31 DECEMBRE 2025	(841)
(Charges)/produits d'impôts différés	(3)
Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19	(7)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	(10)
Actifs et passifs détenus en vue de la vente	34
Évolution du périmètre et autres variations	(16)
VALEUR NETTE AU 30 JUIN 2026	(843)

En 2025, les évolutions de périmètre concernaient essentiellement les entrées de Fosroc et d'Oviver.

En ce qui concerne les impacts sur les impôts différés des règles du Pilier Deux, conformément à l'exception temporaire introduite par le paragraphe 4A de la norme IAS 12, le groupe Saint-Gobain n'a comptabilisé aucun impôt différé à ce titre au 30 juin 2026.

NOTE 13 PARTIES LIÉES

Le Groupe a identifié les parties liées suivantes :

- les membres de la Direction du Groupe ;
- les coentreprises et entreprises associés ;
- les membres du Conseil d'administration ;
- les actionnaires du Groupe.

Il n'y a pas d'évolution significative dans les transactions avec les parties liées sur le semestre clos au 30 juin 2026 comparativement au 31 décembre 2025.

NOTE 14 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le Groupe n'a identifié aucun événement postérieur à la clôture à signaler, autre que les éléments déjà décrits dans les notes précédentes.

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

Société anonyme

Tour Saint-Gobain

12, place de l'Iris

92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2026

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

KPMG S.A.

Tour EQHO
2, avenue Gambetta - CS 60055
92066 Paris-La Défense Cedex

S.A. au capital de 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

Société anonyme

Tour Saint-Gobain

12, place de l'Iris

92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2026

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

Aux actionnaires de la société Compagnie de Saint-Gobain,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article
L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels résumés de la société Compagnie de Saint-Gobain, relatifs
à la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il
nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels résumés.

Paris-La Défense, le 30 juillet 2026

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.

DELOITTE & ASSOCIES

Alexandra Saastamoinen

Laurent Chillet

Frédéric Gourd



ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES
DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2026

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre clos le 30 juin 2026 sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Courbevoie, le 30 juillet 2026

Benoît Bazin

Président-Directeur Général

Compagnie de Saint-Gobain

Maud Thuaudet

Directrice financière

Compagnie de Saint-Gobain